



Projet CASDAR CER'EL



Etat et perspectives des coopérations entre éleveurs & céréaliers

Volet sociologique
2014-2016

Note de synthèse

Henry DE LA CASINIERE, chargé d'étude
Roger LE GUEN, enseignant-chercheur en sociologie
(avec l'appui de Caroline MAZAUD, Bertille THAREAU et Sébastien COUVREUR
pour le suivi des enquêtes)

Elèves-ingénieurs enquêteurs

S. BAKKER, H. CHAUVEAU, M. COLLIN,, P. COURSEAU, P. COURTY
C. LEFRANC, G MICHAUD, M.S. SCHNEEGANS (2015)
C. COLLOT, H. DESMYTTERE, I. DOUAY, C. GUILLOTTE ,
C. PAQUE, C. SCHIR (2016)

Sommaire

Introduction	5
Problématique et objectifs sociologiques du projet CER'EL	9
Matériel et méthode	11
1 - Les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Cher et du Loir-et-Cher	13
2 - Le sud-Vienne	14
3 - Les profils des agriculteurs enquêtés	17
<i>Hypothèses de travail</i>	17
Les principaux résultats de l'étude	19
<i>Synthèse des réflexions préliminaires</i>	19
(1) Un contexte de crise agricole et institutionnelle chronique	19
(2) Du clivage évolutif entre céréaliers et éleveurs qui se cristallise sur le foncier	19
(3) De la représentativité des échantillons des 2 études	19
1 - Esquisse d'une typologie des coopérations intra & extrasectorielles	21
11 - En moyenne, trois coopérations distinctes par agriculteur	21
12 - L'importance des valeurs d' <i>entraide</i> et de <i>solidarité</i>	21
13 - Qui coopère avec qui ? Pour quels types d'échanges ?	25
14 - Organisation, économie, relationnel : trois raisons premières pour coopérer	25
15 - Confiance mutuelle & proximité géographique : 2 conditions <i>sine qua non</i> pour collaborer entre agriculteurs	27
151 - Pour un interviewés sur deux, la « confiance » d'abord !	27
152 - La proximité géographique, seconde condition des échanges	27
16 - De la monétarisation et de la formalisation des échanges	29
161 - Des coopérations pour la plupart non marchandes voire non monétarisées : ± 70% de trocs, d'échanges, de dons, d'achats communs...	29
162 - ± 60% de coopérations « informelles », sans contrat ni intermédiaire	31
2 - Polyculteurs-éleveurs & éleveurs vs céréaliers	33
21 - Eleveurs et céréaliers : une même profession, à la fois solidaire et encline à l'autonomie	33
22 - Des territoires « mixtes » où la « supériorité » des céréaliers sur les éleveurs se cristallise souvent autour de questions foncières	33
23 - Les principaux griefs des éleveurs contre les céréaliers	35
24 - Des céréaliers plus impliqués que leurs homologues éleveurs dans la sphère agricole comme dans la société	35

3 - Confirmation ou infirmation des hypothèses de travail (cf. § 1)	37
(a) Les perceptions d'une catégorie par l'autre sans incidence sur les échanges	37
(b) De « nouveaux céréaliers » légèrement plus coopératifs que leurs anciens	37
(c) De « nouveaux céréaliers » plutôt plus coopératifs que leurs anciens	39
(d) Des agriculteurs « non conventionnels » plus volontaristes en matière de coopération	39
(e) Des Techniciens, des animateurs et des élus discutés voire mis en question	39
(f) Aux cœur des nébuleuses décisionnaires nationales et internationales	41
4 - Approche d'une typologie synthétique des échanges ou coopérations	43
41 - ... pour l'achat et/ou l'échange de matériels	43
42 - ... pour l'achat ou l'échange de produits et/ou de fournitures	43
43 - ... pour travailler ensemble	43
44 - ... pour échanger des idées	45
<i>Le récapitulatif des principaux résultats</i>	
<i>en 5 groupes de mots-clefs et 10 points</i>	44
5 - Récapitulatif des principaux résultats & brève discussion	45
• Entraide, solidarité, libre-arbitre, autonomie restent des valeurs centrales	45
• Vers des « réseaux d'échanges virtuels » ? Sans doute... (3)	45
• Des agriculteurs de plus en plus dubitatifs de l'efficience des <i>OPA</i>	
et des institutions nationales ou supranationales censées les représenter.....	47
• Le «clivage éleveurs/céréaliers », la « bataille foncière » :	
réalités sociales ou stéréotypes ?	47
• Certaines structures coopératives devenues gigantesques,« tours de contrôle » de nombreuses	
coopérations dont les agriculteurs seraient les avions aux ordres ?	47
• Des coopérations ou échanges vecteurs d'initiatives et/ou d'innovation ?	47
Quelques perspectives du projet CER'EL au plan sociologique	48
CONCLUSION GENERALE	49



Éleveurs

VERBATIM

Céréaliéristes

En zone mixte

« Il y a 9 céréaliéristes. Les relations sont bonnes. Ils peuvent nous laisser de la paille si besoin. Il n'y a pas de rivalité. »

« On les voit très peu. Les relations sont bonnes, mais sont uniquement professionnelles. »

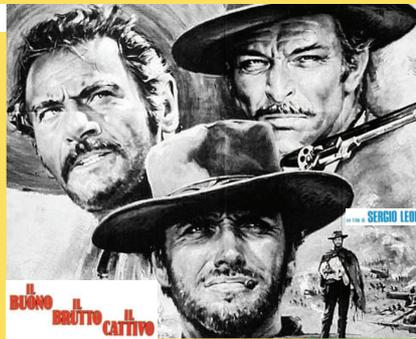
En zone d'élevage

« Les partenariats sont essentiellement entre éleveurs, exceptés quelques céréaliéristes. »

En zone céréalière

« Aucune ! On est entouré de céréaliéristes » ! / « Rarement. Parfois dans des lieux professionnels agricoles (syndicats), mais pas au quotidien ; ces relations sont bonnes, rien de particulier. »

Relations tendues : « La séparation céréaliéristes-éleveurs se ressent à travers la pression du foncier. » / « Pour beaucoup de céréaliéristes autour ils n'ont qu'une idée en tête d'augmenter les revenus et la surfaces » / « C'est tendu avec les céréaliéristes mais ça a toujours été tendu. Déjà quand j'étais à l'école, il y avait des relations tendues entre les céréaliéristes et les éleveurs... On voit de plus en plus de terres labourées » / « Ils ont une mentalité un peu spéciale » / « je pense qu'il y a un décalage entre le discours et les actes. Les céréaliéristes disent parfois agir par solidarité et lorsque les éleveurs n'avaient plus rien pour nourrir leurs bêtes pendant la sécheresse et bien certains ne se sont pas gênés pour broyer quand même ».



Peu de dialogue, peu de problèmes :

« Les relations sont bonnes avec nos voisins éleveurs; Rien à signaler à ce niveau, il y en a peu dans le secteur mais on parle très bien avec eux aussi. Après c'est vrai que les éleveurs ont un autre circuit, on ne les fréquente pas forcément »

pas forcément »

« Les relations sont bonnes avec nos voisins éleveurs; Rien à signaler à ce niveau, il y en a peu dans le secteur mais on parle très bien avec eux aussi »

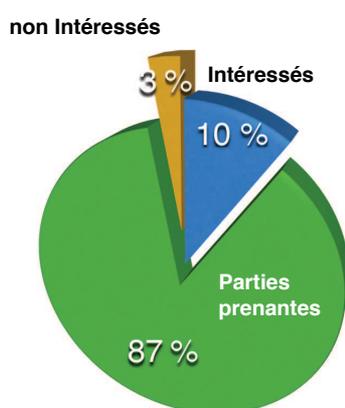
« On travaille le territoire sur la même commune, ensemble » / « Chacun mène sa barque comme il veut, être bien avec les autres sans être trop bien. Moi je pars du principe que si on me laisse tranquille je les laisse tranquille. Si on voit le voisin qui a besoin d'aide on va l'aider mais voilà. » / « Il y a des liens, ce qui nous lie c'est la zone de captage, on se réunit souvent, il y a un intervenant. / « Globalement oui, c'est tendu, c'est tendu. De toute façon aujourd'hui tout le monde est concurrent. » / « On essaie de se mettre d'accord s'il y a des reprises à partager ou d'autres, mais ce n'est pas évident »

« La tendance est plutôt à la baisse du nombre d'élevage » / « Les élevages giclent » / « Ce secteur-là, Sud Vienne, c'était la 2^e région ovine de France, il n'y avait pas de céréales du coup, c'était que de l'élevage. Maintenant ce n'est plus le cas » / « C'était des zones [...] avec de grandes exploitations plutôt moutonnières ; le mouton a tendance à disparaître au profit des céréales » / « Et puis surtout les contraintes, maintenant, il y a de moins en moins de gens, qui ont envie de s'embêter avec des traites le matin, le soir, le week-end, c'est terminé ça » / « Moi je connais plein plein plein d'éleveurs le couple n'a pas tenu. Effectivement quand la femme travaille à l'extérieur, quand c'est la période des vacances, elle est en vacances, quoi, et ben moi je ne peux pas partir. Ça dure un an, deux ans, et puis voilà.. vraiment c'est pas facile ! Il y a pleins de jeunes qui sont toujours tout seuls, c'est dommage ! Ça explose les couples ! » / « Ce qui se passe c'est que quand ça va pas bien comme ça, les gens s'isolent, ils ne vont plus les uns vers les autres, ils ne discutent plus, ils se renferment. Et ça on le voit quand même : le mal être de l'agriculture, ça se voit comme ça. »

Introduction

- 97% des agriculteurs enquêtés se déclarent intéressés par une forme de coopération ;
- 87% en sont parties prenantes

Figure 1
97% des agriculteurs intéressés ou parties-prenantes d'une forme au moins de coopération
(source : 1^{re} enquête)



Formulé dans le contexte d'une concentration et d'une spécialisation croissante des exploitations¹ et des territoires de production agricole, le projet de recherche CER'EL (Céréaliers/Éleveurs), financé par le CASDAR² et piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire (CAR-C-VdL), vise à favoriser l'émergence de nouvelles synergies entre systèmes céréaliers et d'élevage. L'objectif est d'aborder cette question à travers de possibles complémentarités, échanges ou coopérations³, naissantes ou existantes, entre agriculteurs, selon quatre principaux axes d'action :

- (1) mise en œuvre de groupes -pilote reposant sur la notion de « zones ateliers » ;
- (2) analyses sociologiques des relations et des conditions d'établissement des coopérations entre éleveurs et céréaliers en fonction des systèmes d'exploitation liés, notamment à travers les groupes-pilotes
- (3) création et valorisation des outils juridiques et organisationnels permettant de développer la complémentarité entre systèmes spécialisés ;
- (4) : capitalisation et diffusion des résultats obtenus par l'expérience des groupes-pilotes à moyen terme.

C'est dans ce cadre que la CAR-C-VdL a confié au LARESS de l'ESA⁴ de mener à bien le volet sociologique du projet (axe d'action 2). Cette tâche s'est effectuée à partir de deux enquêtes de terrain menées auprès de 126 agriculteurs au total - dont 120 se sont avérés exploitables - qu'ils soient polyculteurs-éleveurs, éleveurs ou céréaliers ; les interviews et leur dépouillement ont été suivis par les sociologues Roger Le Guen, Bertille Thareau et Caroline Mazaud (avec le concours du zootechnicien Sébastien Couvreur pour la 1^{re} enquête).

Une première enquête fut menée de septembre 2014 à janvier 2015, avec l'appui d'un groupe de 8 élèves-ingénieurs de l'ESA, auprès de 80 agriculteurs de 4 départements : le Cher, le Loir-et-Cher, Les Deux-Sèvres et la zone CIVAM de la Vienne et Nord Deux-Sèvres (cf. carte 3), à partir de listes mises à disposition par les CA des départements concernés.

Une seconde enquête fut menée par 6 élèves-ingénieurs à l'automne 2016 (originaires de l'ISARA-Lyon et de l'ISA-Lille) auprès de 47 agriculteurs du sud de la Vienne (cf. carte 4), à partir d'une liste préalable fournie par Olivier Pagnot, chargé d'étude de la Chambre d'Agriculture de la Vienne^{5/6}.

Notons que ces enquêtes ont été conduites dans un contexte de crise des marchés agricoles aigüe, touchant les éleveurs aussi bien que les céréaliers, crise à laquelle sont venues s'ajouter les mauvaises conditions climatiques de l'année 2016 (2^e étude). Dans ce contexte particulier, les Chambres d'Agriculture de Mayenne et Vendée, impliquées par le projet CER'EL, ont renoncé à y participer, arguant que le « contexte actuel de crise » aigüe ne s'y prêtait pas⁷.

¹ On considère une exploitation spécialisée quand % de sa production brute standard totale est assurée par une production ou un type de production (source : INSEE, 2016).

² Le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) a notamment pour charge de commanditer des recherches via un compte d'affectation spécial, le CASDAR, créé par la loi de finances pour 2006, alimenté par la taxe sur les exploitations agricoles. Il représente un levier important pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs en vue de répondre aux enjeux liés à l'innovation et à la transition agro-écologique de l'agriculture française.

³ Par commodité d'écriture, ces « complémentarités » ou « synergies » entre éleveurs & céréaliers, et plus largement entre agriculteurs, sont évoquées dans cette synthèse sous les deux vocables de « coopérations » ou « d'échanges », qu'elles soient effectives ou à l'état de projet, contractuelles ou non, informelles et/ou formalisées - via des CUMA, des groupements de producteurs des OPA (Chambre d'Agriculture, coopératives,) ou relèvent de formes plus anciennes d'échange : troc, don, conversation, débat d'idées, etc.

⁴ Unité de Recherche Sciences Sociales (LARESS) de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers.

⁵ Ces deux études ont été chacune l'objet d'un rapport, le 1^{er} intitulé « Réalités & perspectives des coopérations entre Céréaliers & Éleveurs » (février 2015), le second « Réalités & perspectives des coopérations entre agriculteurs » (décembre 2016).

⁶ Les origines de ces sources d'étude sont à bien noter dans la mesure où elles induisent que presque tous les agriculteurs enquêtés étaient relativement proches, de leurs Chambres d'agriculture, aux plans départemental et/ou régional (ce qui n'est pas forcément le cas de tous les agriculteurs ; nous y reviendrons).

⁷ Dans un tel contexte, nous tenons d'autant plus à saluer ici les compétences, la détermination, le pragmatisme et la courtoisie d'Olivier Pagnot, chargé d'études de la CA de la Vienne, sans qui le 2^e volet de cette étude serait resté clos et donc cette synthèse de bien moindre intérêt, notamment au vu des spécificités des territoires concernés.

Figure 2
Part de l'emploi agricole en% dans l'emploi total en France(1955-2010)
(sources : SCEES, Insee, et RA)

Une population agricole qui diminue depuis des décennies

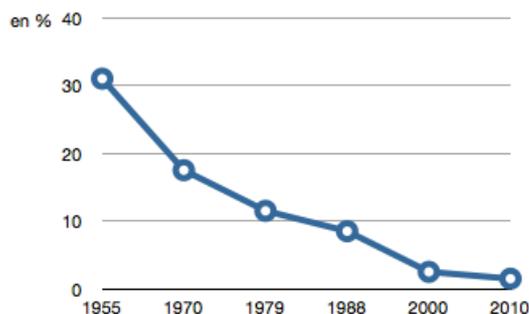


Figure 3
Cours international du blé en \$ / boisseau (2006 - 2016)
(source : CAS CHICAGO)



Figure 4
Prix moyen payé aux producteurs de lait de vache en France (en €/1000l) - 2014-2016)



Une agriculture en crise socio-économique chronique, notamment ces 3 dernières années, marquée par la chute des cours internationaux des matières premières agricoles.

Figure 5
Distribution des exploitations selon leur SAU en France (2010-1955)
(source : SCEES, RA, AGRESTE)

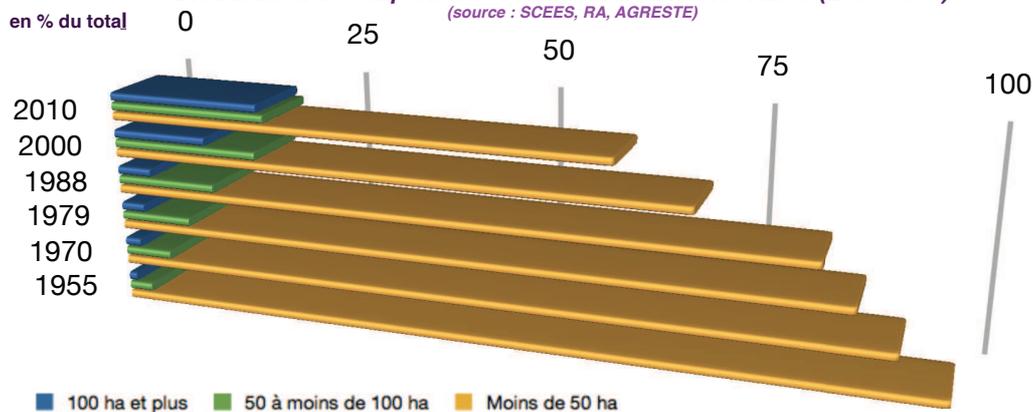
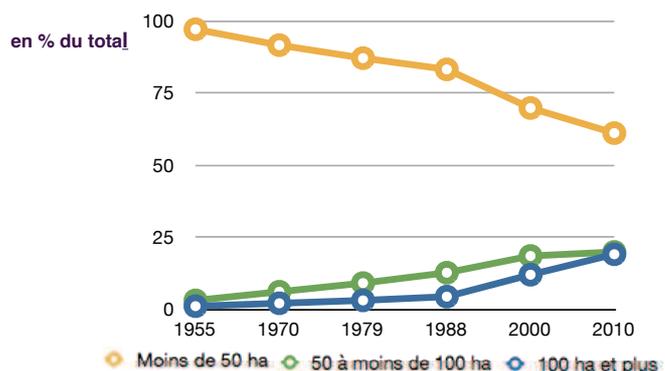


Figure 6
Evolution des SAU des petites, moyennes et grandes exploitations en France (1955-2010)
(source : SCEES,, RA, AGRESTE)

Des exploitations qui s'agrandissent et se concentrent



Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, le nombre d'agriculteurs en France perd un quart de ses effectifs à chaque génération. A lui seul, cet indicateur marque à quel point le monde agricole français est en permanente et profonde mutation. On assiste aussi, particulièrement depuis la Seconde guerre mondiale, à une spécialisation croissante des exploitations et des territoires (cf. carte 1 et figure 7). Peu à peu s'étiole le modèle de polyculture-élevage jadis largement dominant, notamment depuis l'intensification radicale des productions à partir des années 1960, liée à la mécanisation et à la chimisation des grandes cultures, aux progrès des semences mais aussi à la politique agricole européenne.

Cette dynamique économique de spécialisation, des exploitations et des territoires, a induit un processus de fragmentation socioprofessionnelle, essentiellement fondé sur le développement séparé des grandes cultures et des élevages. A partir des années 1980, des modes extensifs d'élevage se trouvent progressivement revalorisés par la politique publique afin de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, de plus en plus soucieux de la qualité de leur alimentation et de leur environnement, ainsi que de citoyens « bobo » pour qui le bien-être animal, par exemple, est devenu un credo. Ainsi en va-t-il simultanément du développement de l'agriculture biologique (AB), prisée par une proportion croissante des consommateurs, donc aussi par une proportion croissante d'agriculteurs, la demande conditionnant l'offre⁸.

Or, d'évidence, les processus de spécialisation des exploitations - et plus encore des territoires - engagés dans un mode de production dit « conventionnel » (fut-il « raisonné » ou « de précision »), vont à l'encontre des complémentarités propres au système polyculture-élevage en constante et semble-t-il inéluctable diminution. De nombreux éleveurs se retrouvent en excédent de matière organique tandis que de plus en plus de céréaliers⁹, qui pratiquent peu de rotations de cultures et de moins en moins de mises en prairie, ont vu leurs terres perdre de leur fertilité et leurs cultures devenir plus vulnérables aux maladies¹⁰, ce qui les a contraint à user de plus en plus d'intrants de synthèse (engrais azotés ou carbonés et pesticides). En sus, cette fragmentation des productions, dont une grande partie des exploitations ressentent les effets pervers - si tant est qu'elles ne les conduisent pas à disparaître - ne font qu'aggraver la crise économique du secteur agricole en général, que bon nombre d'experts qualifient de « sans précédent ».

D'où cette piste d'action : pourquoi ne pas répondre à ces effets pervers que subissent simultanément les éleveurs et les céréaliers en diversifiant ce type de coopérations¹¹ *intersectorielles*¹², comme en témoignent les échanges paille-fumier déjà pratiqués depuis de nombreuses années ? Par exemple, pourquoi ne pas favoriser des semis de couverts de type luzerne, afin de préserver la fertilité et d'améliorer la résistance des sols et des cultures des céréaliers, tout en produisant des compléments alimentaires intéressants pour les éleveurs environnants, tant au plan financier qu'au su des vertus nutritives et sanitaires de ce type de compléments¹³ ?

Nous allons voir qu'au sein des territoires enquêtés, certains liens existent déjà entre systèmes de grandes cultures et d'élevage et que d'autres sont en train de se nouer, qu'il s'agisse d'échanges ou d'achats en commun de matériels, du partage de travaux, de débats d'idées ou de projets - voire d'accords *mano a mano*, plus simples, plus autonomes, ou même permettant de contourner certaines législations. Cependant, si cette idée de complémentarité des intérêts des éleveurs et céréaliers n'est pas nouvelle, elle relève principalement pour lors dans les faits de cas de figures épars et diffus, largement extensibles, aux plans qualitatif et quantitatif, notamment considérant la réalité sociologique qui a vu se creuser la différenciation sociale entre ces deux types de producteurs (le clivage diront certains) : moins de travail et plus de rentabilité pour les céréaliers par rapport aux éleveurs, donc un meilleur « statut ».

Par ailleurs, compte-tenu du nouveau paysage agricole dessiné par le phénomène de spécialisation/concentration des exploitations des deux secteurs, il nous est vite apparu qu'échanges ou coopérations *intersectoriels* et *intrasectoriels*, participaient d'un tout dont il convenait d'étudier la globalité, notamment dans la mesure où leurs deux principaux leviers de développement étaient communs à tous les producteurs : *la confiance mutuelle* et l'existence de *bénéfices réciproques*.

Aussi avons-nous tenté d'approfondir, à travers les deux enquêtes sociologiques menées dans le cadre du projet CER'EL (que l'on eut pu intituler de façon moins clivante CER' & EL, par exemple), ce que revêtent plus précisément ces deux conditions *sine qua non* ces échanges, *intra et/ou extrasectoriels*, notamment dans un contexte où les OPA (qu'elles soient coopératives, consulaires (Chambres d'Agricultures) ou syndicales) sont critiquées pour un nombre croissant d'agriculteurs qui s'interrogent sur leur bien-fondé, notamment leur utilité en rapport avec leur financement.



⁸ Notons que l'AB se développe d'une certaine façon en opposition à la problématique CER'EL puisque ce mode de production en plein essor (± 15% de Chiffre d'affaires/an en France), encourage a priori le système polyculture-élevage visant à une plus grande autonomie des exploitations.

⁹ Par commodité d'écriture, le terme générique « céréalier » s'entend dans cette synthèse comme « producteur de grandes cultures ».

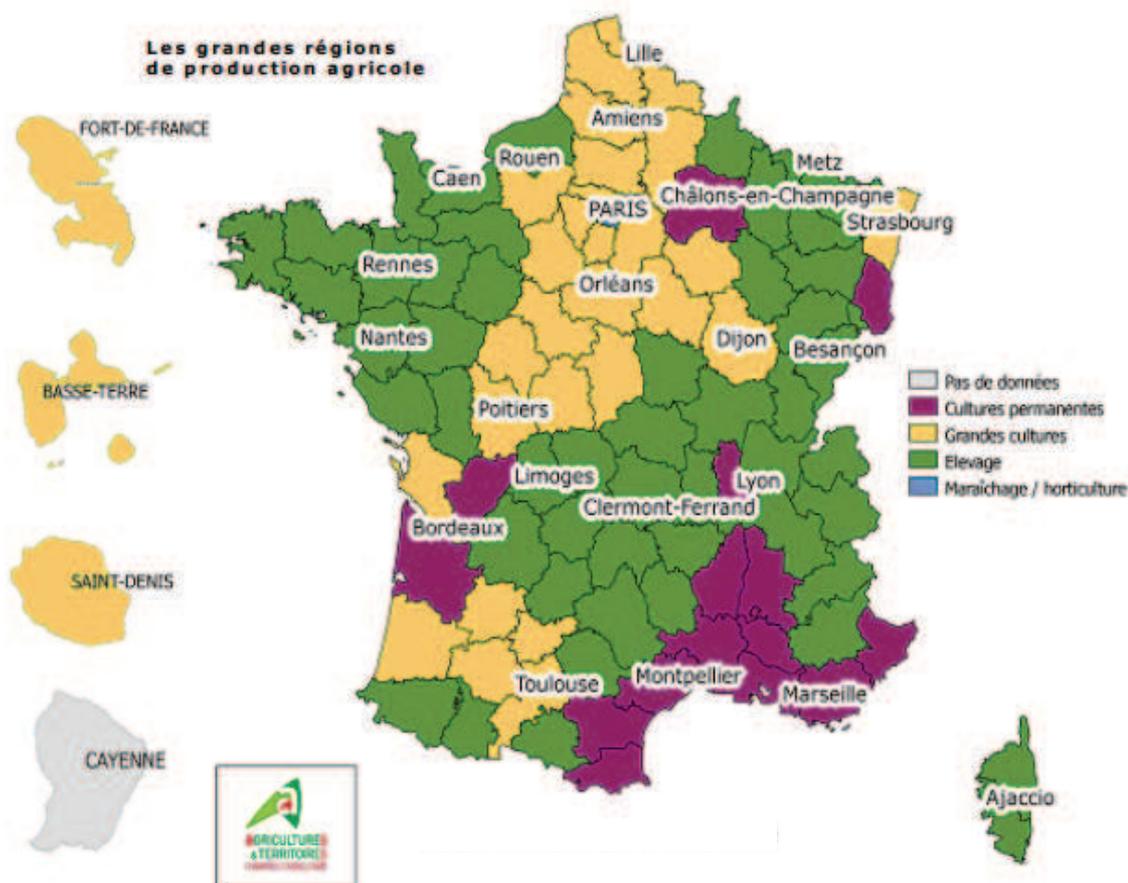
¹⁰ Pour lutter contre les maladies, de nombreux céréaliers se sont ainsi mis à brûler leurs pailles ou à les vendre.

¹¹ Par convention/commodité d'écriture, ces liens existants ou naissants entre agriculteurs de systèmes d'exploitations comparables ou différents, en vue d'améliorer leurs conditions économiques, techniques, ou sociétales, seront ici indifféremment appelés « coopérations » ou « échanges »

¹² Par commodité d'écriture, les rapports entre éleveurs ou « céréaliers » seront qualifiés d'*intrasectoriels* quand ils concernent exclusivement éleveurs ou céréaliers, et d'*intersectoriels*, quand les coopérations impliquent les deux secteurs de production.

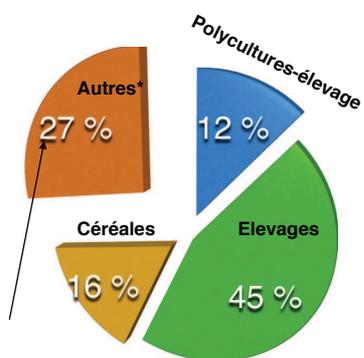
¹³ Plusieurs études récentes, notamment menées par l'INRA, ou l'association *Bleu-Blanc-Cœur* ont démontré l'intérêt agronomique de l'implantation de telles inter-cultures ainsi que leurs vertus nutritives et sanitaires lorsqu'elles sont incorporées aux rations alimentaires animales... donc humaines.

Carte 1
Les productions se concentrent et se spécialisent
dans certaines régions de France
(source : Recensement Agricole (RA) 2010)



Des exploitations françaises qui se spécialisent par secteurs de production et par territoires

Figure 7
Répartition / secteur de production
des CE des exploitations agricoles françaises
(source :: MSA, 2011)



- * Cultures spécialisées (6%)
- * Viticulture (10%)
- * ETA, paysagistes (7%)
- * Non concernés (4,8%)

La MSA note dans son rapport les évolutions suivantes entre 2010 & 2011 :

- un recul important des cultures spécialisées frappées par la concurrence européenne (-3,1%) ;
- Un recul atténué des exploitants en grandes cultures de type industriel et céréalières grâce leur haut niveau de prix, restant attractifs pour les nouveaux installés (-0,9%) ;
- en terme d'élevage, une concentration dans la filière laitière en général dont le nombre d'exploitants recule plus vite que la moyenne (-2,7%) et un recul moins marqué dans la filière viande (-1.5%).

Problématique et objectifs sociologiques du projet CER'EL

Une fois ces éléments contextuels posés - (1) concentration et spécialisation des exploitations (cf. cartes 6 & 7), régression semble-t-il inéluctable des systèmes de polyculture élevage (sachant que ces systèmes abandonnent généralement leurs terres aux céréaliers dont l'expansion foncière est le premier facteur de développement) : il existe d'« anciens » et de « nouveaux » céréaliers), (2) clivage apparemment de plus en plus marqué entre éleveurs et céréaliers (aux plans technico-économique, du confort de vie, de leur perception par la société, via les « valeurs montantes » de bien-être animal, etc.) -se formule ainsi la problématique du projet CER'EL des sociologues du LARESS :

Comment développer les coopérations et échanges entre ces deux types de systèmes de production dont les travaux et les modes de vie se différencient toujours davantage mais aussi entre lesquels des complémentarités naissent du fait même de leur spécialisation ?

Autrement dit, dans les territoires où cohabitent éleveurs et céréaliers, la notion de coopération entre agriculteurs ne cesse de prendre de l'acuité, pour tout un éventail de raisons : économique, agronomique, sanitaire, environnementale, voire sociétale ; sans négliger les relations de voisinage, la question de la place du groupe social des agriculteurs dans la société est un enjeu essentiel de leurs métiers : (1) de moins en moins nombreux, (2) de plus en plus tributaires (a) des OPA pour défendre leurs intérêts dans un contexte défavorable à celles-ci (concentration du secteur coopératif et des collectivités territoriales, législations nationales, européennes et internationales plus contraignantes, notamment dans le domaine environnemental, mondialisation des prix des matières premières agricoles, etc.) et (b) de consommateurs aux comportements instables, dépendants de médias, eux-mêmes sous les jugs économiques des grands industriels et de la grande distribution agroalimentaire..

Cette problématique s'articule autour de deux axes, lesquelles nous mènent à deux ordres d'objectifs :

(1) évaluer le *clivage supposé entre éleveurs et céréaliers* :

- quelles réalités *de terrain* recouvrent ce clivage induit par la dénomination même de l'étude « CER'EL » concernant les vis-à-vis/cohabitations auxquels sont confrontés céréaliers et éleveurs dont les charges et temps de travail, niveau de revenus, qualité de vie, avenir technico-économique, sociétal semblent diverger : s'agit-il d'idées trop vite « reçues » ou de réalités avérées ?
- comment se dessine alors *sur le terrain* la perception de la prédominance supposée des intérêts des céréaliers sur ceux des éleveurs ? dans quels cas ces intérêts sont-ils vraiment divergents ou au contraire, possiblement complémentaires ?
- comment permettre aux uns et aux autres d'envisager un avenir dirigé vers une dynamique mutuellement constructive plutôt que clivant deux mondes s'ignorant l'un l'autre, dont les intérêts socio-économiques seraient fondamentalement divergents ?
- dans quelles conditions la dynamique coopérative pourrait primer sur celle de la différenciation ?
- finalement, faut-il entériner le renforcement de ce clivage *intersectoriel* ou au contraire le relativiser ?
- dans l'affirmative, sur quelles bases ? et dans l'un et l'autre cas, comment rééquilibrer les rapports entre ces deux secteurs ?

(2) pour ce faire, les deux enquêtes visaient à cerner sur les deux terrains d'étude :

- les natures, modalités, moteurs et freins exacts des coopérations - existantes, naissantes ou en projet - entre céréaliers et éleveurs, tant en terme de pratiques que de conception ; comment les acteurs argumentent-ils leurs constats et opinions en la matière ?
- le caractère et les modalités de ces relations : sont-elles formalisées - voire contrôlées par des OPA (grandes coopératives, Chambres d'Agriculture...) - et/ou informelles ? monétarisées et/ou de nature marchande ou non, etc. ?

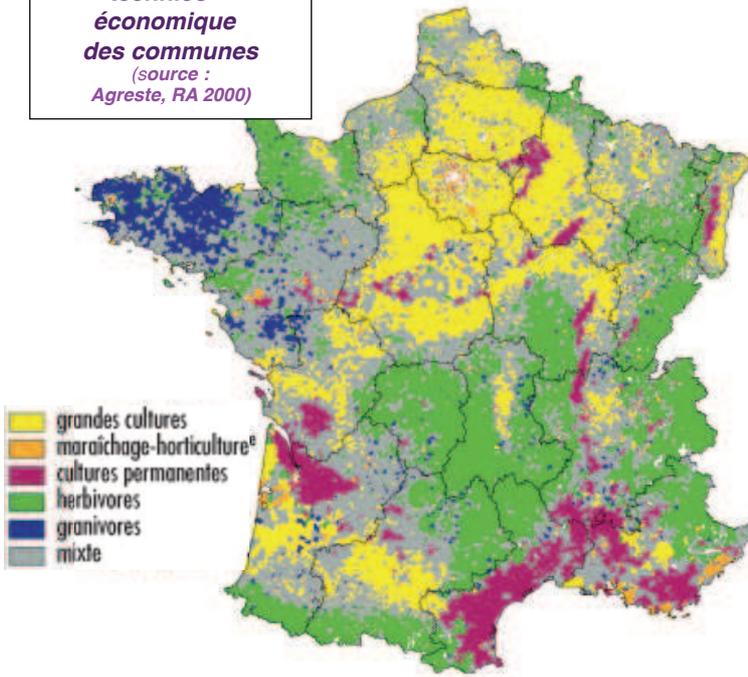
C'est à ces questions que le volet sociologique du projet a tenté de répondre afin d'optimiser dans le temps les coopérations entre céréaliers et éleveurs et plus largement entre agriculteurs à travers :

(a) une typologie des différentes formes de coopération : échanges de matériels, de produits, de terres ; création de « centrales d'achat » ; échanges de données, organisation de débats d'idées et de projets, qu'ils soient formels et/ou informels, etc. ;

(b) des indicateurs qualitatifs de ces relations dont nous avons essayé d'apprécier les poids relatifs afin de dessiner une *typologie* des échanges, nomment *intersectoriels*, mais pas seulement.



Carte 2
Orientation
technico-
économique
des communes
(source :
Agreste, RA 2000)



grandes cultures
maraîchage-horticulture^e
cultures permanentes
herbivores
granivores
mixte

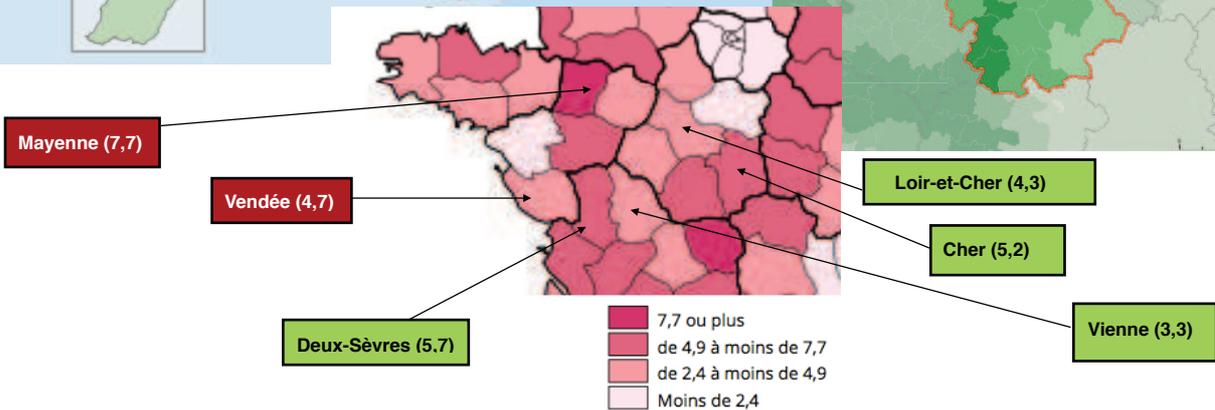
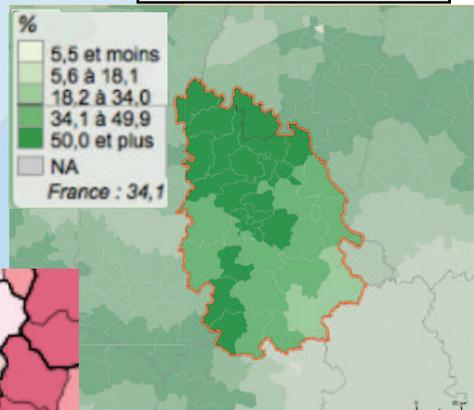
Les 4 départements
enquêtes - Deux-Sèvres,
Vienne, Loir-et-Cher et Cher -
plutôt représentatifs
de l'hexagone :
fortement céréaliers
ou en « zone mixte »

Carte 3
Part des
céréales
dans la SAU
des 4
départements
enquêtés
- 1^{re} étude -
(source : Agreste
RA 2010)

Le
Sud-Vienne :
davantage
une terre
d'élevage,
(notamment
caprin)



Carte 4
Part des céréales
dans la SAU
de la Vienne
- 2^e étude -
(source : Agreste, RA 2010)



➔ Une approche à visée « compréhensive »

Après une pré-étude bibliographique dont a découlé la problématique sociologique du projet *CER'EL*, deux enquêtes, de nature qualitative, ont été entreprises à partir d'entretiens semi-directifs, à visée « compréhensive » au sens de Max Weber, selon laquelle une démarche sociologique est compréhensive, considérant que l'analyse de l'action sociale doit être fondée sur le sens subjectif des conduites des acteurs, c'est-à-dire que leurs motifs et comportements sont à la base des actions dont il s'agit de rendre compte.

D'où trois niveaux d'observation : les pratiques des acteurs, la représentation de ces pratiques (par eux-mêmes ou d'autres acteurs), les cadres sociaux dans lesquelles ils agissent (interactions sociales, institutions...).

Les entretiens semi-directifs auxquels ont donné lieu ces 2 enquêtes - d'une durée d'1h / 1h30 chacun - ont pour la plupart été menés en face à face (exceptionnellement par téléphone).

Les questions comme celles relatives aux « facteurs clés de réussite des coopérations » ou encore à leurs « motivations » n'ont jamais été abordées directement ; elles ont été peu à peu esquissées, par approches successives, afin d'apprécier et de hiérarchiser, selon la spontanéité de leur propos, le degré d'importance de ces questions centrales pour l'étude ; elles apparaîtront en pourcentage, par ordre des arguments exprimés.

➔ Deux terrains

(1) Une première enquête a été réalisée à l'automne 2015 par 8 élèves-ingénieurs de l'ESA dans le cadre de leur *Domaine d'Approfondissement (DA)* dans 4 départements fortement céréaliers du Grand Ouest de la France pratiquement contigus, dont la densité d'agriculteurs est relativement importante (cf. carte 5), soit le Cher, le Loir-et-Cher, la Vienne et les Deux-Sèvres.

- 73/79 des entretiens menés par ce groupe se sont avérés exploitables : 23 polyculteurs-éleveurs, 23 éleveurs et 27 céréaliers.

(2) Une seconde enquête a été réalisée à l'automne 2016 par six élèves-ingénieurs, 4 issues de l'ISA de Lille et 2 de l'ISARA de Lyon ; leur terrain d'étude fut le *Sud Vienne* où prédomine l'élevage, contrairement à l'ensemble du département.

- 47 entretiens ont été menés au cours de ce second volet selon une répartition par secteurs nettement plus différenciée, compte-tenu des spécificités du territoire étudié : 15 polyculteurs-éleveurs, 24 éleveurs, et 8 céréaliers.

➔ Deux échantillons d'agriculteurs plutôt représentatifs des populations agricoles locales

La population de ces 120 producteurs s'est avérée assez représentative des terrains enquêtés, qu'il s'agisse de leurs profils sociologiques (âge, niveau de formation, etc.) comme de la répartition spatiale et des caractéristiques de leurs exploitations (secteur d'activité, SAU, etc. ; cf. cartes 2 & 3).

- On soulignera toutefois que ces acteurs ont été sélectionnés à partir de listes fournies par les Chambres d'Agriculture des 4 départements étudiés (la CA régionale du Centre-Val de Loire pilotant le projet), ce qui peut induire un biais ou en tous cas mérite d'être souligné dans la mesure où, pour légitimes que soient ces listes, l'ensemble des agriculteurs ne font pas forcément en connivence étroite avec leurs Chambres, parfois peu convaincus de la pertinence de leurs actions et/ou de leur efficacité.

➔ Des Chambres d'agriculture peu coopératives dans l'ensemble

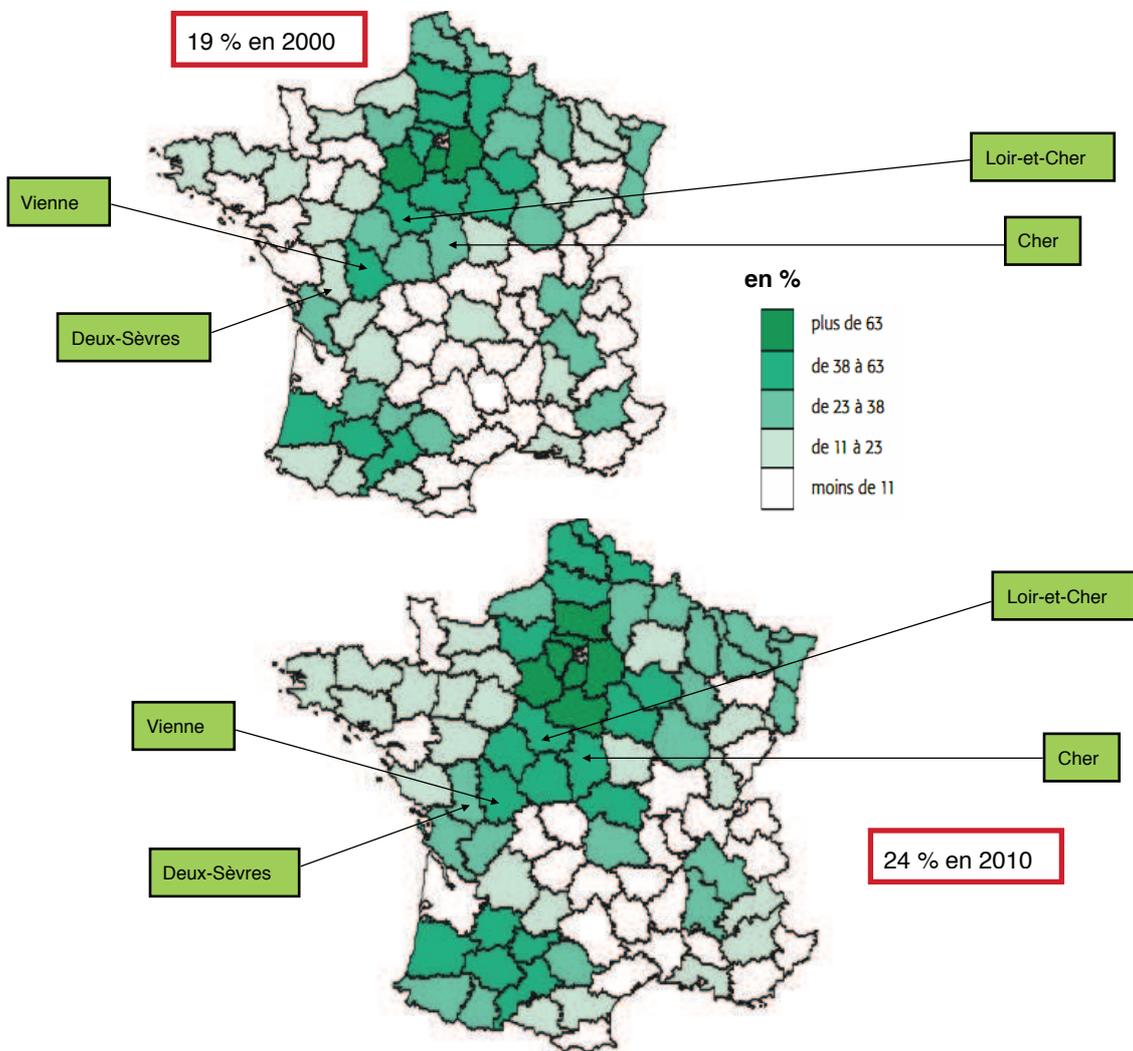
- Comme annoncé en introduction, on soulignera aussi que la CA de Mayenne et la Fédération des groupes de développement de la Vendée, impliquées par le projet initial, s'en sont désistées alors que la planification de la 2^e enquête était en cours, arguant que « la conjoncture de crise n'était pas propice à ce genre de démarche auprès des producteurs » ! Une « curieuse » volte-face de dernière minute qui a fortement impacté cette 2^e étude, appauvrissant d'autant les résultats globaux du volet sociologique du projet¹⁴.

- En sus, au moment où se dessine l'opportunité d'une restitution publique de nos travaux en interaction avec les agriculteurs enquêtés et d'autres intervenants, seul Olivier Pagnot (chargé d'étude de la CA de la Vienne), œuvre à la tenue de cette manifestation ; aucun de ses homologues des autres départements enquêtés n'a jusqu'alors même répondu à cette invitation ; une « indisponibilité » voire une incommunicabilité qui paralyse les Chambres et leur communication, sans aucun doute préjudiciables à toute recherche, tout débat, dont elles sont a priori en charge d'être parmi les principaux acteurs... Désolant !

Carte 5
Structure de l'emploi
en agriculture (%)
2014

¹⁴ Notons toutefois que, dans le cadre de ce propos, que ce sont les élus de ces territoires eux-mêmes qui auraient opposé une forme de veto à la conduite des enquêtes prévues ; s'il en est ainsi, se pose une autre question : celle de la légitimité de ces élus... Mais ce n'est pas là notre sujet. Par ailleurs, comme nous l'enseigne la sociologie compréhensive de Max Weber : l'absence de résultat est déjà un résultat !

Cartes 6 & 7
Progression des
exploitations spécialisées
en grandes cultures
(source : AGRESTE 2000-2010)



- On comptait en 2010 24% d'exploitations spécialisées en grandes cultures contre seulement 19% en 2000.
- Les 4 départements étudiés n'échappent pas à cette tendance, notamment le Cher et surtout les Deux-Sèvres.

1 - Les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Cher et du Loir-et-Cher

Figure 8
Quelques indicateurs agricoles
des 4 départements enquêtés
(source Agreste, 2010)

LES DEUX-SEVRES

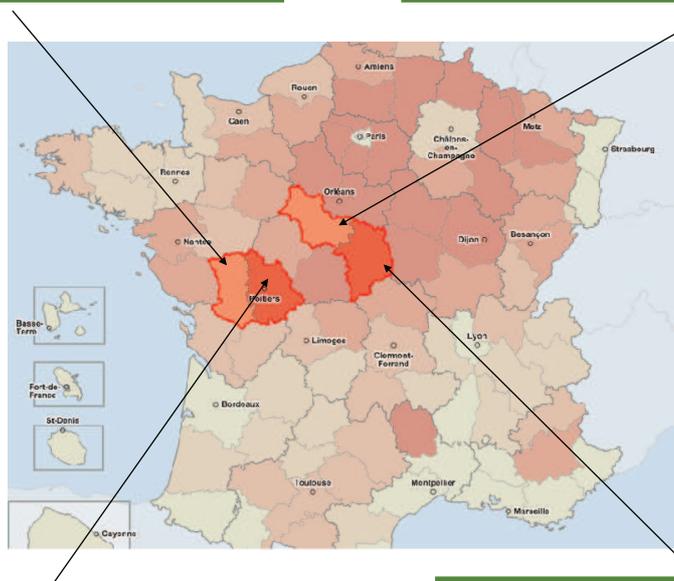
- ➔ nb exploitations : 6439 (-3,4%/an entre 2000 & 2010)
- ➔ Répartition des principaux produits agricoles :
 - Céréales (18%)
 - Autres productions végétales (13%)
 - Volailles et oeufs (16%)
 - Bovins (15%)
 - Lait de vache (10%)
 - Lait de chèvre (9%)

(source : Agreste 2014)

LE LOIR-ET-CHER

- ➔ nb exploitations : 3434
- ➔ Répartition des principaux secteurs de production :
 - Céréales (47%)
 - Autres grandes cultures (6%)
 - Polyculture-élevage (15%)
 - Ovin-caprin (3%)
 - Bovin lait (3%)
 - Bovin viande (2%)
 - Aviculture (3%)

(source : Agreste 2010)



La VIENNE

- ➔ nb exploitations : 3580 (-50% entre 1990 et 2007)
- ➔ Répartition des principaux secteurs de production :
 - Grandes cultures (54%)
 - Polyculture-élevage (22%)
 - Bovin viande (1,5%)
 - Bovin lait (2%)
 - Autres herbivores (13%)

(source : Agreste 2009)

LE CHER

- ➔ nb exploitations : 3800 (
- ➔ Répartition des principaux secteurs de production :
 - Céréales et grandes cultures (36%)
 - Polyculture-élevage (12%)
 - Ovins, caprins, autres herbivores (16%)
 - Bovin viande (10%)
 - Bovin lait (2%)

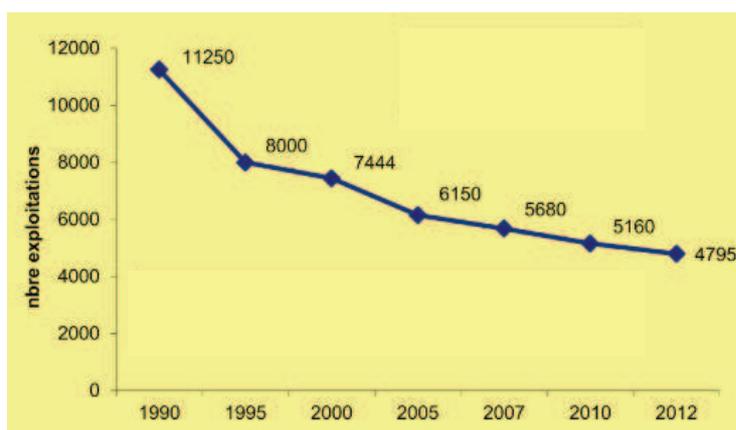
(source : DDAF 2000)

¹⁵ Nous présentons nos excuses au lecteur quant à l'hétérogénéité des données présentées dans cette rubrique, pour partie due à la « variété » des publications des Chambres d'agriculture - dont aucun site n'est construit comme l'autre ni n'utilise les mêmes indicateurs) qui conduit à une difficulté de lisibilité lorsqu'il s'agit de comparer entre eux les territoires qu'elles représentent. A cela s'ajoute le caractère parfois labyrinthique et abscons du site gouvernemental *AGRESTE*.

2 - Le Sud-Vienne

Comme presque partout en France, les exploitations de la Vienne se concentrent et se spécialisent

Figure 9
Evolution du nombre d'exploitations dans la Vienne (1990-2013)
(source : Chambre d'Agriculture de la Vienne)

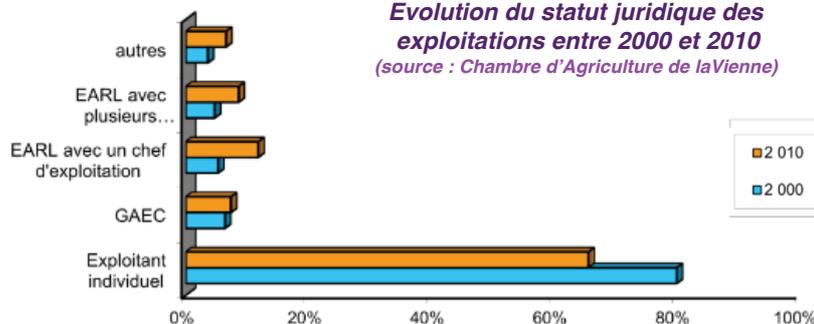


Le nombre d'exploitations du département de la Vienne a été divisé par plus de 2 (-57%) et sa SAU moyenne (127 ha) doublé en 20 ans

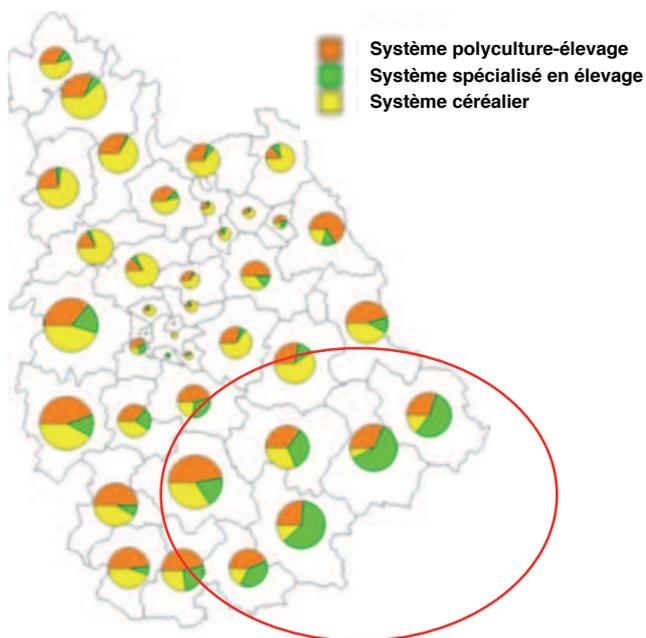
- Entre 1990 et 2013, 6455/11250 ont disparu
- 77% des exploitations s'étendent sur plus de 100 ha ; 31% sur 200 ha ou plus
- La Vienne représente 1,1% des exploitations nationales.

- **Les exploitants individuels restent la grande majorité des chefs d'exploitations, même s'ils régressent d'environ 17%**
- **Enfin le nombre de GAEC régresse dans une petite mesure**
- **Par contre, les EARL progressent de 40 % en 10 ans**

Figure 10
Evolution du statut juridique des exploitations entre 2000 et 2010
(source : Chambre d'Agriculture de la Vienne)

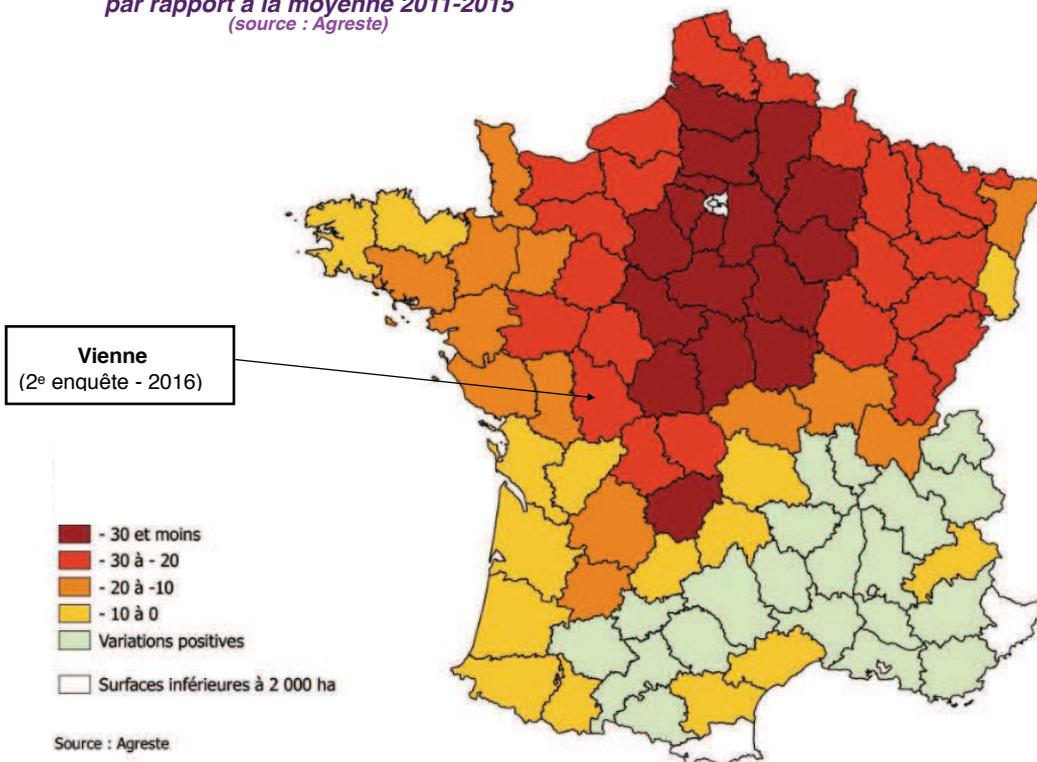


Carte 8
Répartition par canton
des systèmes
d'exploitations de la Vienne
(source : CA Vienne 2014)



Dans le Le Sud-Vienne, 2^e terrain d'enquête, prédomine l'élevage - notamment de vaches allaitantes, mais aussi de caprins et d'ovins - a contrario de l'ensemble des 4 départements étudiés - majoritairement céréaliers

Carte 9
Evolution en % du rendement en céréales 2016
par rapport à la moyenne 2011-2015
(source : Agreste)



2016 : une mauvaise année pour les rendements en céréales, notamment dans la Vienne.

Figures 11 & 11 bis
Répartition des 120
agriculteurs interviewés
par secteur de production
(source : 1^{re} & 2^e enquête)

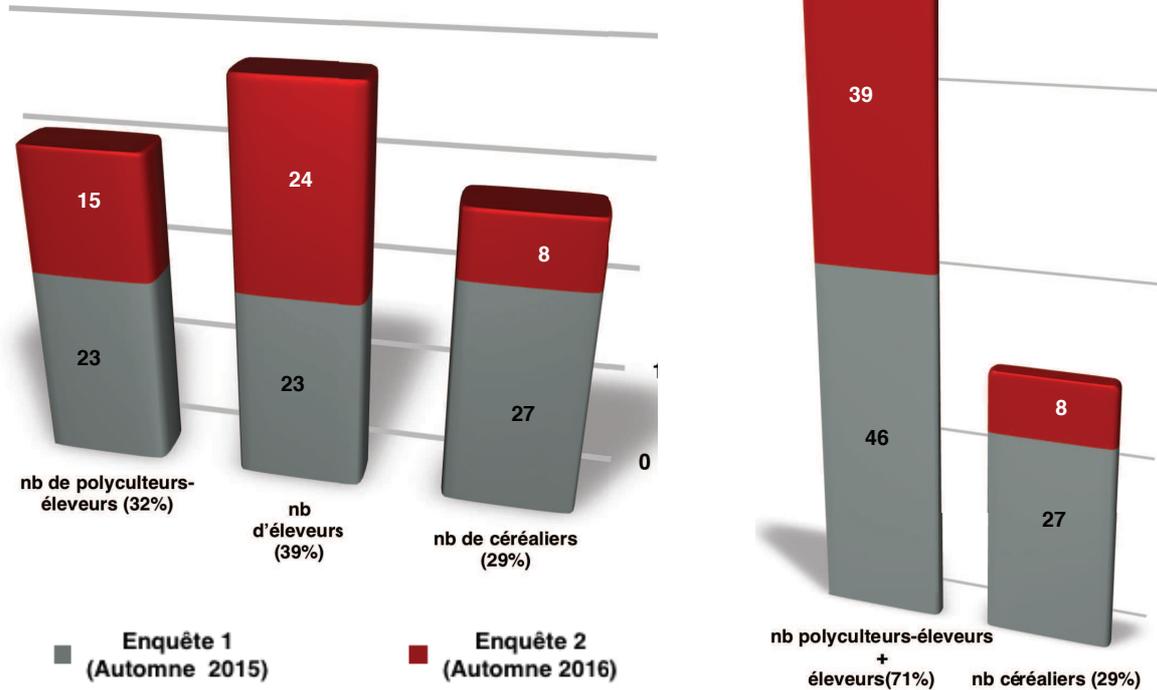
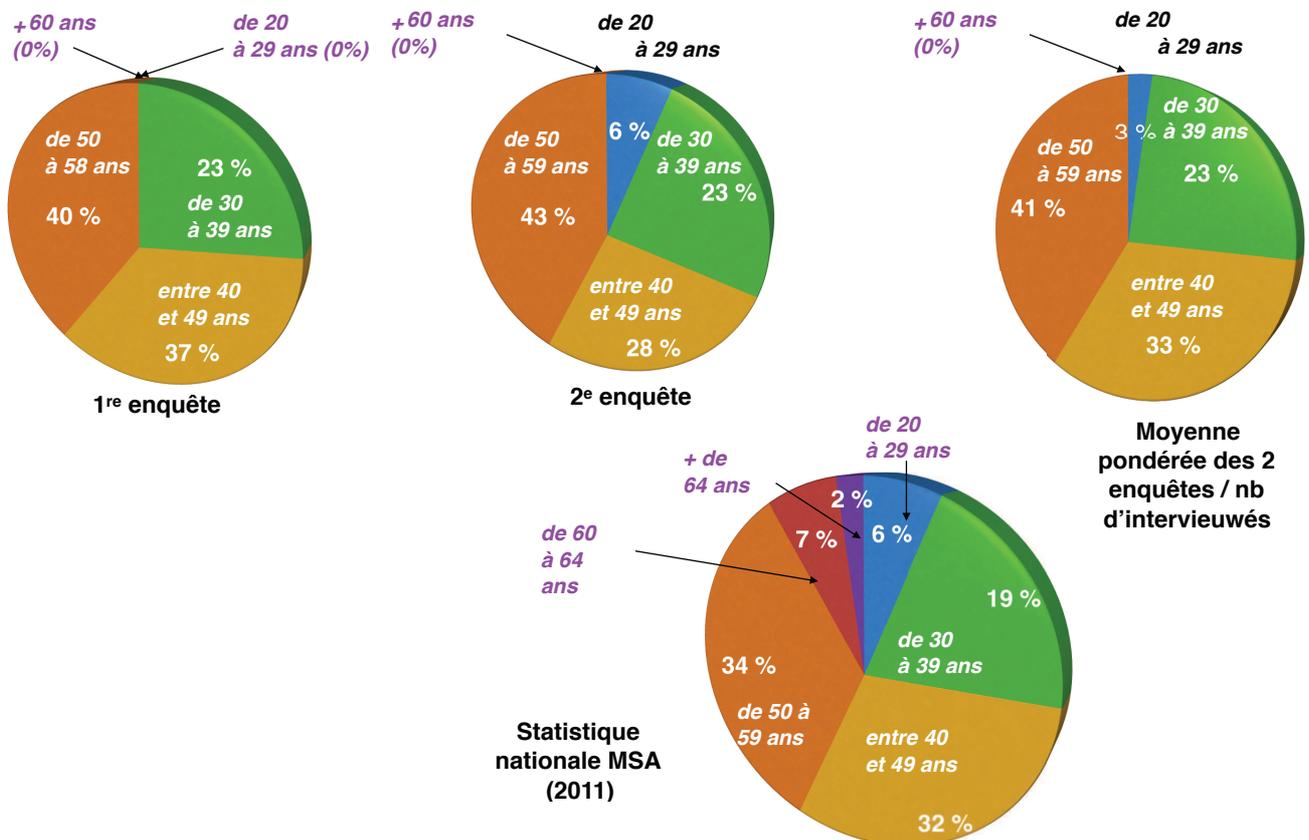


Figure 12
Répartitions par classes d'âge des agriculteurs interviewés /
moyenne nationale (MSA / 2011)



3 - Les profils des agriculteurs enquêtés

a) Nombre et répartition des agriculteurs interviewés par secteurs lors des deux enquêtes

- 73 agriculteurs ont été interviewés lors de la 1^{re} enquête contre 47 seulement lors de la 2^e (cf. figures 11 et 11bis). Cette différence s'explique par deux facteurs : le moindre nombre d'interviewers en 2016 (6 en 2016 contre 8 en 2015) et le désengagement de la CA de la Mayenne et de la Fédération des groupes de développement de la Vendée dont le concours était attendu pour la 2^e enquête.
- La différence de répartition des producteurs par secteur de production tient d'abord aux particularités territoriales des deux terrains observés : le Sud-Vienne, 2^e terrain d'étude, est davantage une terre d'élevage que l'ensemble des 4 départements concernés par la 1^{re} enquête, plus orientés en grandes cultures (cf. cartes 2, 3 & 8).

b) Répartition des agriculteurs par classes d'âge

« Dans le Loir-et-Cher par, la moitié des chefs d'exploitation de plus de 50 ans ne savent pas à qui ils transmettront leur exploitation... » (source : Observatoire de l'Economie et des Territoires ; 2017)

Nous prêtons une attention particulière à cet indicateur (cf. figure 12), dans la mesure où :

- (1) les effectifs de producteurs agricoles se réduisent de façon drastique, sans seuil connu ni même prévu ;
- (2) la crise chronique que traverse l'agriculture hexagonale depuis une trentaine d'années contrarie des vocations ou des transmissions familiales jadis traditionnelles tout comme elle décourage les investissements de bon nombre d'« anciens » qui préfèrent vendre plutôt que de toujours plus s'endetter sans visibilité ;
- (3) l'ère numérique qui se lève depuis les années 1995-2000 complexifie le métier, requiert de nouvelles qualités et/ou aptitudes, des formations spécifiques auxquelles tous les agriculteurs, notamment les plus anciens, doivent se confronter.

Par ce triple constat, nous regrettons, (a) la trop faible proportion des moins de 30 ans dans nos échantillons, (b) à l'opposé, l'absence de la génération des plus de 60 ans qui représentaient encore $\pm 9\%$ des chefs d'exploitations en 2011... mais pour combien de temps ?



Hypothèses de travail

Avant d'exposer les résultats de nos deux enquêtes, les conclusions et perspectives que l'on peut en tirer, notons les hypothèses de travail ayant étayé la conduite des entretiens sur lesquelles nous reviendrons pour les confirmer ou infirmer :

- (a) la perception qu'ont les éleveurs des céréaliers, et vice-versa, interagit sur la quantité et la qualité des échanges, notamment *intersectoriels* ;
- (b) les « nouveaux céréaliers » (ex-polyculteurs éleveurs) coopèrent plus volontiers que les céréaliers « de souche » ;
- (c) la résorption de tensions relationnelles territoriales *intersectorielles* favorise les échanges entre agriculteurs ;
- (d) les agriculteurs « non conventionnels », ayant choisi l'*AB* par exemple, coopèrent moins que leurs homologues « conventionnels », dans la mesure où les chartes et/ou cahiers des charges auxquels ils ont adhéré limitent leur champ d'action, notamment en matière d'échanges de produits, de parcelles, etc. ;
- (e) les « techniciens » et autres « conseils para agricoles » liés aux *OPA* (grosses *CUMA* et coopératives, Chambres d'Agriculture, firmes agroalimentaires ou de la grande distribution...) ne sont pas forcément perçus par les agriculteurs comme utiles au bon développement de toutes ou certaines de leurs coopérations ;
- (f) aux plans supra-locaux - territorial, national, européen, mondial - dans le contexte de crise chronique aiguë déjà souligné contre laquelle ni *OPA* (fussent-elles de dimension transnationale) ni institutions ne proposent jusqu'alors de solution convaincante ou d'alternative crédible, bon nombre d'agriculteurs, en mal de visibilité, notamment habités par la crainte d'un délitement progressif de la *PAC*, d'une dérégulation généralisée des marchés mondiaux, se défient de leurs « supra-représentants », sont plutôt hostiles à toute institutionnalisation ou réglementation de leurs échanges, perçus comme des entraves supplémentaires à leur marge de manœuvre déjà souvent très étroite.

Figure 13
120 agriculteurs
interviewés au cours des 2 enquêtes

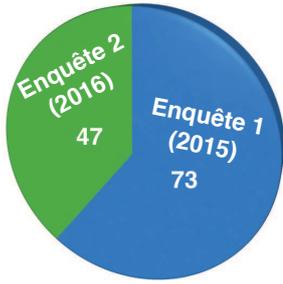


Figure 14
Moyenne du nombre de coopérations
par agriculteur

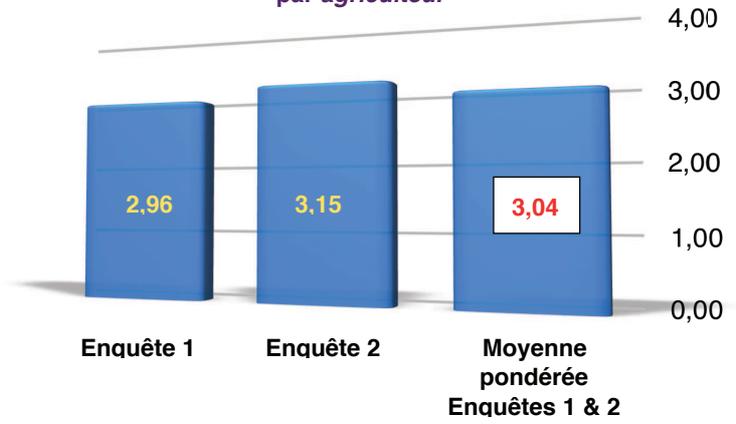


Figure 15
Répartition des 120 agriculteurs
interrogés par secteur de production

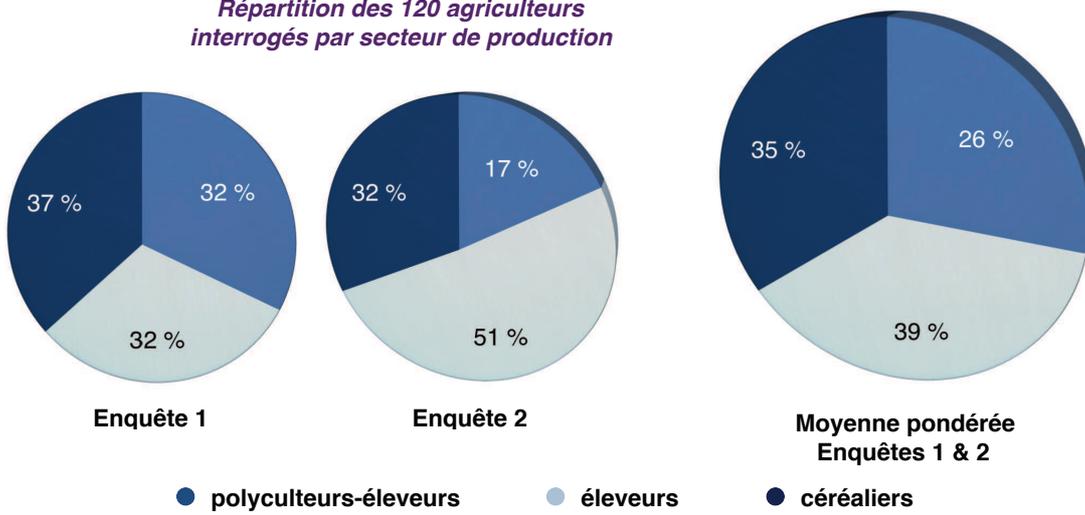
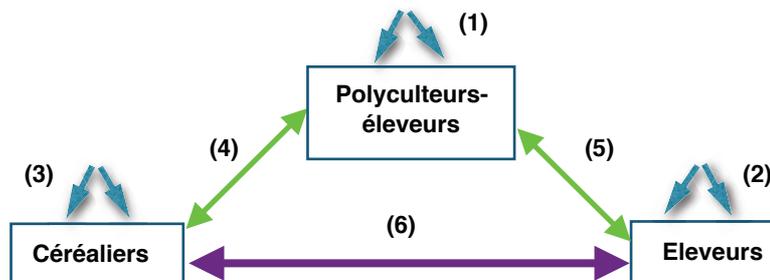


Figure 16
6 types d'échanges intra et extrasectoriels



Synthèse des réflexions préliminaires

(1) Un contexte de crise agricole et institutionnelle chronique

- Menée en deux temps, en 2014 et 2016, les deux enquêtes reflètent les profonds stigmates de la crise socio-économique chronique que traverse depuis plusieurs années l'élevage, tous secteurs de production confondus (notamment les productions bovines laitières, porcines et avicoles) ; une crise qui s'est étendue aux grandes cultures en 2016 (cf. figure 3).
- Si l'on excepte l'année 2016 dont les conditions météorologiques réduisirent de près de 30% les rendements en grandes cultures, les céréaliers étaient jusque-là relativement épargnés, dans la mesure où leur productivité continuait de progresser, leurs systèmes de production de bénéficier d'aides substantielles, et les prix de demeurer à un niveau acceptable par la grande majorité, tandis que les éleveurs ne pouvaient se développer qu'au prix de lourds investissements (robot de traite par exemple) sans parler des contraintes réglementaires de plus en plus nombreuses et complexes, souvent mal comprises et/ou mal acceptées par les agriculteurs comme par une partie de l'opinion publique.
- Des élevages qui ferment, des terres qui se libèrent, des exploitations de moins en moins nombreuses condamnées à se spécialiser et à s'agrandir pour faire face aux exigences économiques : cette dynamique dominante exacerbe *la lutte pour le foncier*, jusqu'à devenir quelquefois la pierre d'achoppement des bonnes relations que peuvent entretenir éleveurs et céréaliers.
- Cette dynamique de *concentration* et de *spécialisation* conduit simultanément à plus d'échanges marchands entre ces deux secteurs, les produits et effluents des uns se transformant en intrants pour les autres et réciproquement (ex. des échanges paille/fumier déjà très répandus).
- La réorganisation des collectivités territoriales décidée par le Gouvernement en 2015, en remettant en question le rôle et l'organisation des *OPA* - quand elles ne sont pas amenées à s'interroger sur leur pérennité même - a engendré *un climat interprofessionnel peu favorable* à la conduite de recherches et d'investigations comme celle dont le projet *CER'EL* est l'objet.

(2) Du clivage évolutif entre céréaliers et éleveurs qui se cristallise sur le foncier

- Alors que les prix des produits animaux ont sensiblement baissés depuis les années 1980 (cf. figure 4), les cours mondiaux des matières végétales agricoles, notamment des céréales, atteignirent des niveaux record dans les années 2008 (cf. figure 3), entraînant non pas une « céréalisation » de la SAU française, peu évolutive depuis les années 1955, mais un appauvrissement général des agriculteurs¹⁶, des éleveurs bien sûr, mais aussi de certains céréaliers, en tous cas entre 2000 et 2013, même s'il faut nuancer cette remarque par la marge de progression de leur productivité, plus importante que celle des éleveurs, notamment à l'aube de l'*ère numérique* à laquelle nous assistons, nettement plus abordable et rentable à court terme pour les grandes cultures que pour l'élevage.
- Si pratiquement aucun céréalier n'affirme sa condescendance envers les éleveurs, au risque d'apparaître comme un arrogant privilégié, bon nombre d'éleveurs se déclarent déconsidérés par les céréaliers. Toutefois nous verrons que ce « sentiment » relève souvent plus d'un stéréotype clivant les deux secteurs que de réalité locales.
- Si la plupart des polyculteurs-éleveurs se déclarent d'abord éleveurs, ils abandonnent progressivement l'un des deux secteurs pour se spécialiser dans l'autre. Le plus souvent, ceux qui disposent encore d'une marge de manœuvre financière et foncière suffisante deviennent de « nouveaux céréaliers », tandis que les autres revendent leurs terres aux céréaliers existants dont on a vu que l'augmentation de la *SAU* était souvent la seule voie possible pour maintenir leur activité ; un jeu de rôle et d'argent qui stimule sans doute dans ces zones la course au foncier mentionnée plus haut, dont on a vu qu'elle peut détériorer de fait les relations qu'entretiennent éleveurs et céréaliers.

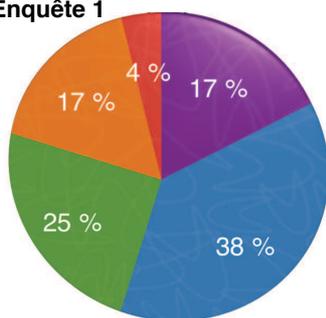
(3) De la représentativité des échantillons des 2 études

- Les grandes cultures sont largement représentées dans les 4 départements étudiés, même si leurs sols ne sont pas des plus productifs : 3/4 d'entre eux figurent parmi les plus céréalisés de France (plus de 44,6% de la SAU pour une moyenne hexagonale de 34,1% ; cf. cartes 2 & 3).

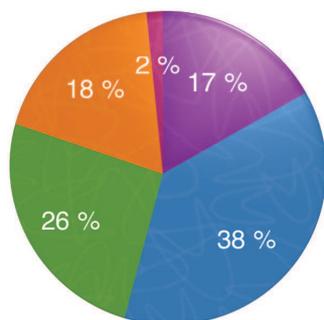
¹⁶ Ne sont pas pris en compte ici les viticulteurs qui ne participent pas de cette étude, mais dont la situation globale est meilleure (source Agreste).

Figure 17
Répartition globale des types de coopérations intra & extrasectorielles recensées

Enquête 1



Enquête 2



Travail & Main d'œuvre
(pouvant inclure des échanges de matériel, produits, fournitures...)

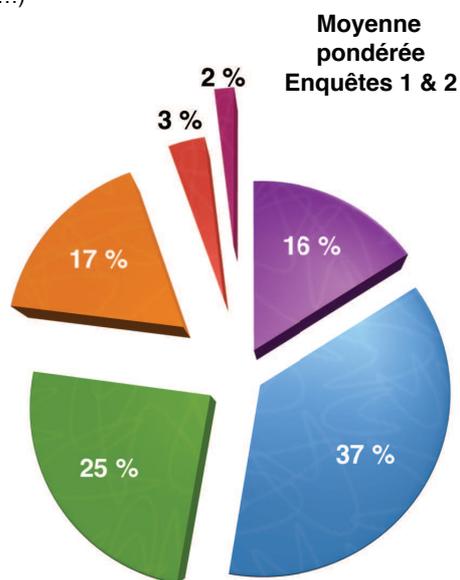
Matériel
- CUMA (± 70% des agriculteurs)
- achats en copropriété
- échanges entre pairs

Produits & Fournitures
échanges /, achats / ventes / en commun : semences, fioul, phyto & engrais...)

Effluents / Produits & Pâturages
échanges & dons intra & extrasectoriels

Echanges marchands entre agriculteurs
(fourrages, céréales...)

Terres
Echanges /- Achats / Ventes



A propos des échanges d'idées...

Nous n'avons pas comptabilisé dans la figure 17 les « échanges d'idées » (± 6% des réponses exprimées), quelque soit leur degré de formalisation ou de sophistication - qu'il s'agisse de simples conversations en famille, entre voisins, en GAEC ou non, via des GDA¹⁷ ou des CETA¹⁸, ou bien encore organisés par de grosses structures (syndicales, coopératives), puisque les idées sont par définition volatiles et difficilement quantifiables ; qui n'en échange pas ? Il suffit d'observer l'organisation d'une fourmilière ou d'une ruche... Pourquoi certains poissons naviguent en bancs tandis que les grands ours ne se rencontrent que pour procréer ? Entre idée et instinct, la frange est large et floue... Qui dans un bistrot, à la sortie d'un cinéma ou à propos de politique n'échange pas des « idées » ? Les agriculteurs n'échappent pas à la règle ; comme chacun, ils échangent continuellement des idées, d'un tracteur, d'une grange, d'une table ou d'un salon l'autre... Ainsi, 46/47 des agriculteurs interrogés lors de la 2^e enquête déclarent « échanger des idées » (le 47^e ne considère simplement pas ce type d'échange comme une « coopération »)... Pour autant, nous revenons sur cet important sujet ci-après.

¹⁷ Rappelons que les GDA, Groupements de développement agricole, sont animés par un ou des conseillers des Chambres d'agriculture et constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions ensemble dans de nombreux domaines ; chaque agriculteur peut y adhérer librement.

¹⁸ Par contre, les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA), dont le premier remonte à 1944, souvent appelés « groupements de producteurs », sont des associations (loi 1901) créés, financés et gérés par des exploitants agricoles souhaitant bénéficier d'une aide technique personnalisée ; un conseiller technique ou expert, souvent dûment rétribué, veille au suivi de chaque exploitation (visites des cultures, interventions d'urgence, informations spécifiques...), afin de permettre aux producteurs de raisonner leurs interventions et d'améliorer leurs pratiques.

- Par ailleurs, ces 4 départements sont relativement peu orientés en élevage, qu'il s'agisse de bovins, notamment laitiers, de porcs ou de productions avicoles ; la majorité des élevages sont ovins ou caprins. Le Sud-Vienne, par exemple, second terrain étude, comprend de nombreux élevages de brebis et de chèvres dont les laits sont beaucoup mieux valorisés que celui des vaches, ce qui peut expliquer aussi par une plus forte proportion d'éleveurs enquêtés en 2016 qu'en 2014.
- Comme le montre la carte 9, les conditions climatiques de l'année 2016 se sont avérées particulièrement difficiles pour les grandes cultures, une conjoncture exceptionnelle dont les discours des uns et des autres se sont fait l'écho.
- Cette synthèse s'appuyant sur deux enquêtes distinctes, nous avons, pour plus de clarté, dans la mesure du possible, conjugué leurs résultats, à la fois par le nombre d'agriculteurs interrogés et en fonction de leurs secteurs de production, selon le distinguo induit par l'appellation même du projet *CER'EL* : éleveurs / céréaliers. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette dualité dans la rubrique « *Quelques perspectives sociologiques de l'étude CER'EL* », sachant qu'il nous semblerait opportun de préciser le rôle des polyculteurs-éleveurs dans la dynamique des échanges dont cette étude est l'objet, ainsi que leur devenir, puisqu'on a vu que ce type d'exploitation était en constante diminution.

(4) De l'importance des indicateurs utilisés d'une enquête l'autre et des approximations résultantes

Il est regrettable, concernant notamment le traitement et l'interprétation des données, que les responsables du *DA Agrecina* de l'*ESA*, cadre dans lequel ont été réalisées les deux enquêtes, n'aient pas davantage veillé à la cohérence des méthodes et des indicateurs choisis durant les phases analytiques du travail de collecte effectué. Ainsi, bon nombre des approximations dont pâtissent les résultats globaux de l'étude sont moins imputables à l'inexpérience des élèves-ingénieurs enquêteurs qu'à un manque de suivi attentif et d'efficacité de leur encadrement.



1 - Esquisse d'une typologie des coopérations intra & extrasectorielles

11 - En moyenne, trois coopérations distinctes par agriculteur

Intra ou/et extrasectorielles, formelles ou/et informelles, monétarisées ou non, de natures et d'objets très divers, selon les territoires, leur histoire, les classes d'âge, etc. : *il s'avère complexe d'établir une typologie de l'ensemble des coopérations* entre agriculteurs intégrant ces différentes caractéristiques. Aussi allons-nous d'abord examiner plusieurs distributions simples des échanges selon ces caractéristiques avant d'effectuer certains croisements de ces distributions qui nous sont apparus pertinents.

Mais notons d'abord que si ces échanges, dont la nature et les modalités sont très diverses, ne se prêtent à aucune typologie évidente, ils n'en sont pas moins nombreux : *3 coopérations différentes ou distinctes en moyenne par agriculteur* (cf. figure 14), c'est déjà dire l'importance de ce mode d'association ou de coopération, dont - on va le voir - bon nombre se réalisent sans intervention, « intrusion » ou intermédiaire extérieur... Ce résultat à lui seul justifie pleinement le projet *CER'EL*.

12 - L'importance des valeurs d'entraide et de solidarité

Qu'il s'agisse d'échanges *intra* ou *extrasectoriels*, il existe quatre grands types de « coopérations » (cf. figure 17 ci-contre) :

- (1) *l'entraide entre producteurs (concernant le travail mais aussi l'échange de matériels, de produits, de parcelles, etc.) ;*
- (2) *l'achat de matériels ou de produits en commun ;*
- (3) *le débat d'idées (cf. encadré ci-contre et § ci-après)*
- (4) *l'échange ou les achats/ventes de terres.*

(1) & (2) Les valeurs d'entraide et de solidarité

Certes, la plupart de ces échanges répondent d'abord à des motifs économiques, mais ils relèvent aussi, pour 95% d'entre eux, d'un *groupe social qui s'entraide*. Les valeurs d'entraide entre agriculteurs et de solidarité d'un corps de métier jadis largement majoritaire et représentant aujourd'hui moins de 2% des actifs, *restent essentielles, y compris entre éleveurs et céréaliers* qu'ont a trop tendance-à opposer de façon parfois stéréotypée. Si certains agriculteurs évoquent dans leur propos l'existence d'un tel clivage, cette « fracture » semble davantage relever d'une « mauvaise digestion », entretenue par quelques aigreurs que la mauvaise conjoncture générale du secteur agricole rend particulièrement sensibles - plutôt que d'un grave ulcère.

Éleveurs

VERBATIM

Céréaliers

« Qui paie ces gens et leurs cravates, ces tours de bureaux : notre travail, notre production ! On décide de moins en moins ! On subit de plus en plus de pression, des « coop », des Chambres ! de l'Etat ! On gagne de moins en moins ! Qui sont ces gens ? »

Un éleveur (source : 2^e étude)

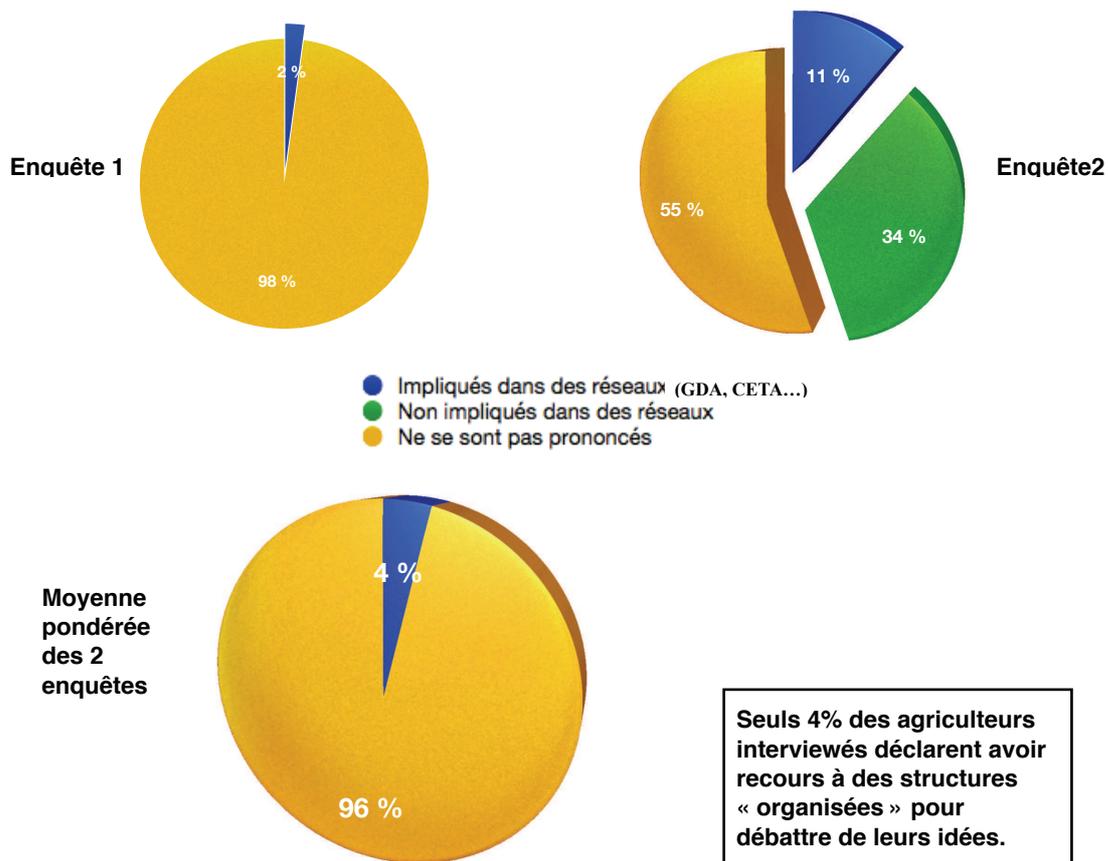
« Je pense que ça va devenir de plus en plus dur parce que si les élevages s'arrêtent, il n'y aura plus d'ensilage à faire et donc plus d'entraide. »

Un céréalier (source : 1^{re} enquête)

« Cette année, les éleveurs ne compte pas ce qu'ils ont gagné, mais ce qu'ils ont perdu... »

Un responsable d'une importante structure coopérative française (2016, source privée)

Figure 18
Des échanges d'idées... recensés



Ainsi :

- $\pm 16\%$ des *coopérations* ont pour objet des travaux en commun, en un mot, *l'entraide entre pairs* dans une activité qui fut sans doute la première de l'humanité ;
- $\pm 37\%$ des *coopérations* ont pour objet *le partage* de matériels, via les CUMA (cas de $\pm 70\%$ agriculteurs interviewés) ou *l'achat en copropriété* de matériels ;
- $\pm 25\%$ des coopérations concernent l'achat en commun de produits ou de fournitures (semences, fioul, phytosanitaires et autres) ;
- $\pm 17\%$ concernent *le troc* de produits contre effluents (cf. plus bas) ;
- enfin, un certain nombre de ces échanges se réalisent sous la forme la plus simple de *don/contre-don* ;
- *seuls $\pm 5\%$ des coopérations sont l'objet d'échanges marchands de produits ou de terres.*

L'entraide entre agriculteurs reste donc encore fortement ancrée dans leur métier. Relevant de traditions, elle s'opère de nos jours à travers des échanges « de bons procédés » - monétarisés ou non, plus ou moins formalisés (cf. plus bas) - par lesquels les agriculteurs renforcent mutuellement leur activité et système de production. Ainsi, $\pm 51\%$ des coopérations s'organisent autour de trocs ou d'achats/ventes de produits ou d'effluents. A ces échanges on peut associer les travaux partagés, notamment lors des séquences intenses de production, Au total, ce qui relève peu ou prou de l'entraide, représente la quasi-totalité des coopérations, dont nos enquêtes indiquent, on va le voir, que 60% d'entre elles sont *intersectorielles*.

Avant de traiter de la monétarisation et de la formalisation des échanges, il faut évoquer deux autres formes de « coopérations » qui, pour moins qu'elle soient, n'en sont pas moins importantes, voire décisives pour la qualité des relations entre agriculteurs, spécialement *intersectorielles*, dans un territoire donné. : la première tient au débats d'idées, notamment organisationnelles et/ou novatrices (3), la seconde aux questions foncières (4).

(3) Les échanges d'idées : performances et image sociétale

Restent les $\pm 6\%$ des coopérations spontanément exprimées qui relèvent du débat d'idées, de communication d'expériences, qu'elles soient informelles (en famille, entre voisins et/ou amis, en *GAEC* ou non) ou plus structurées, comme les *GDA* (souvent à l'initiative des *CA* ou des grands groupes coopératifs), voire sophistiquées, onéreuses, comme peuvent l'être certains *CETA*, conçus, eux, à l'initiative d'agriculteurs désireux de comparer leurs pratiques et leurs résultats - à l'échelle de leurs territoires voire au-delà - afin d'améliorer leurs performances technico-économiques, et/ou l'image sociétale de leurs activités et produits : une figure de communication intra-professionnelle dont on voit qu'elle devient chaque jour davantage une des variables comptables déterminantes de tout agriculteur aguerri et combatif. Ajoutons que la qualité de cette *image* est largement amplifiée, voire déformée, par des médias vivant des subsides des gros opérateurs industriels et commerciaux¹⁹... mais aussi par un Etat quelquefois volontiers démagogue ou suiviste. Charge à l'agriculteur de trancher (si tant est qu'il dispose encore d'un peu de libre arbitre) pour prospérer ou... survivre : qui suit finalement qui ? avec quels objectifs ? quelle probité ? pour quels résultats ? à quel terme ? etc.

L'efficacité voire la légitimité des OPA en matière de coopération de plus en plus remises en question

Notons déjà, concernant ces trois premiers types de coopérations, qu'il s'agisse d'échanges de *mano a mano* ou d'idées, qu'elles se passent pour le plupart de l'arbitrage des *OPA*, qu'elles soient coopératives, consulaires, ou syndicales, dont - eu égard au gigantisme croissant de certaines d'entre elles, leurs « coûts de fonctionnement » et marges bénéficiaires - les agriculteurs sont de plus en plus défiant, jusqu'à parfois remettre en question leur légitimité même. Nous reviendrons sur ce point ci-après lors de l'examen des hypothèses de travail (e), (f) et (g).

(4) La « bataille » du foncier

Si les achats/ventes de terre ne représentent que moins de 2% des coopérations (auquel il faut encore soustraire les échanges de parcelles assez couramment pratiqués), ils n'en sont pas moins économiquement décisifs tout en constituant souvent *la pierre d'achoppement des bonnes relations intersectorielles*, portées par les valeurs de *confiance mutuelle* et de *solidarité* évoquées plus haut. Au plan économique, ce type d'échange redessine le paysage agricole à mesure que se concentrent et se spécialisent les exploitations au détriment des systèmes de polyculture-élevage. Pour les céréaliers, étendre leurs *SAU*, c'est augmenter leurs chiffres d'affaires, leurs capacités d'investissement, et donc, in fine, leurs revenus. A contrario, pour un polyculteur-éleveur, céder tout ou partie de ses terres, c'est au moins réduire, voire abandonner son autonomie, c'est-à-dire, tout ou partie de son *libre-arbitre*, une valeur dont on peut lire tout au long de cette synthèse qu'elle demeure essentielle pour la plupart du corps social paysan. On comprend là l'importance, parfois cruciale, des enjeux fonciers qui se discutent dans les salles de vente ou devant les tribunaux... les aigreurs, inimitiés, rancunes sanctionnées par un simple coup de marteau... A l'échelle cantonale ou communale, deux ou trois personnalités vindicatives, d'un côté comme de l'autre, peuvent à elles-seules fissurer durablement le tissu social paysan local ; un point essentiel qu'il serait intéressant d'approfondir.

¹⁹Par exemple l'*AB*, les circuits courts de vente directe, les *AMAP*, etc.

Figure 19
Répartition des coopérations
par secteurs de production
 (source : 1^{re} enquête)

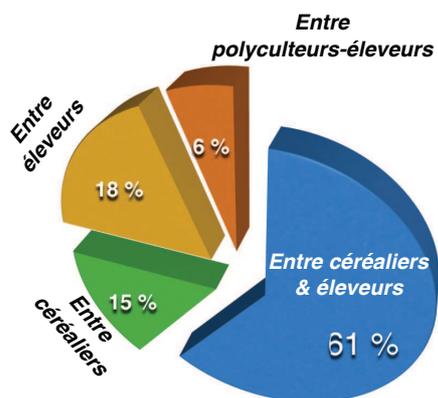
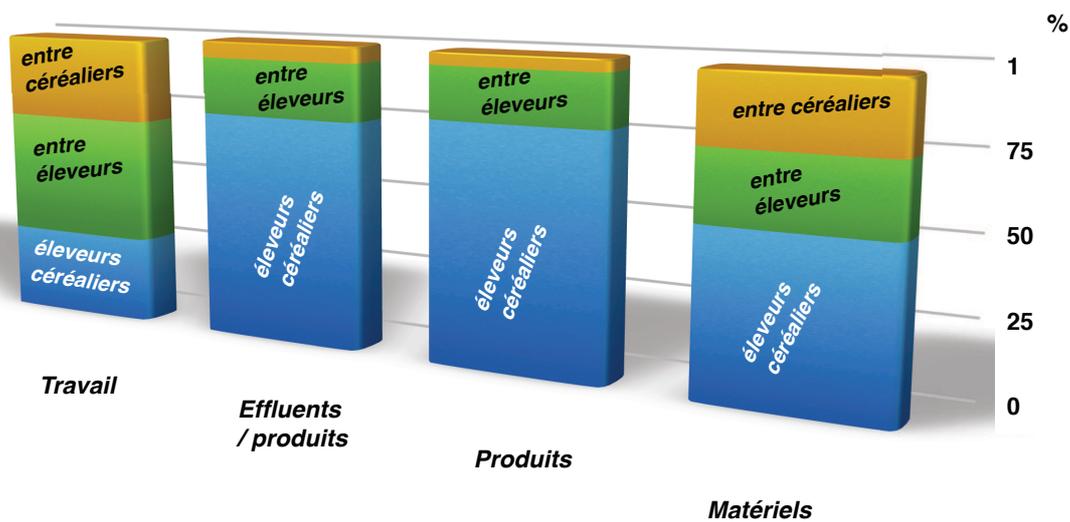


Figure 20
Répartition des principaux types de coopération
par secteur de production
 (source : 1^{re} enquête)



13 - Qui coopère avec qui ? Pour quels types d'échanges ?

Les agriculteurs, habités par un esprit de solidarité, s'entraident sans doute depuis toujours. L'entraide demeure de nos jours le ciment des coopérations, ne serait-ce qu'entre voisins, notamment lors des phases de travail intenses et critiques (labour, semis, moisson, ensilage, maladies, accidents, etc.) tout en conduisant à des achats collectifs. Cela posé, tandis que les exploitations se spécialisent et que s'étiole la polyculture-élevage jadis quasi universelle, se posent chaque jour davantage ces questions : qui coopère avec qui ? dans quelles proportions ? et pour quels types d'échanges ?²⁰

Les figures 19 et 20 ci-contre répondent logiquement à ces questions compte tenu du caractère complémentaire des principaux échanges (effluents/produits) ; on notera tout de même l'importance du poste « matériels » ainsi que la proportion non négligeable des travaux partagés entre éleveurs et céréaliers, dont on va voir que le clivage socio-professionnel relève souvent plus de stéréotypes que de réalités sociales locales systématiques (cf. § 2) : « *polyculteurs-éleveurs & éleveurs vs céréaliers* »).

• ± 60% des coopérations, tous types confondus *intersectoriels*

Cette forte proportion d'échanges *intersectoriels* peut être interprétée à travers deux périodes et deux types de collaborations différentes :

(a) du temps où prédominaient les systèmes de polyculture-élevage, on peut supposer que les coopérations étaient courantes - sans doute comme dans beaucoup d'autres métiers. Chez les agriculteurs, le socle d'activités communes étant très ancien - puisque ceux-ci usaient peu ou prou des mêmes outils, des mêmes méthodes et pratiques pour obtenir des productions comparables - se développaient logiquement des échanges complémentaires, équilibrant entre eux leurs excédents ou déficits, partageant leurs risques, et du même coup leurs idées ;

(b) a contrario, dans le contexte de spécialisation des exploitations d'aujourd'hui, les coopérations font de moins en moins l'objet de ce type d'entraide, d'ententes et de complicités allant de soi, tant les objectifs, les outils, les proportions et les fonctions peuvent diverger : de l'avis de tous, *les différences de condition s'accroissent* : celle d'un céréalier dont la charge de travail et le confort de vie (revenu, primes, temps libre, weekend, vacances, loisirs...) devient de moins en moins comparable à celle d'un éleveur chaque jour occupé à nourrir et soigner ses bêtes.

Aussi, même si nous l'allons voir, le clivage éleveurs/céréaliers est souvent moins marqué qu'on ne le pense, l'écrit ou le dit, notamment dans le monde agricole, c'est à travers le prisme de la spécialisation croissante des exploitations qu'il faut observer le sillon des collaborations et échanges, parfois planté de barbelés, d'ordre socio-économique ou sociaux - entre deux types d'agriculteurs jadis proches voire identiques (polyculteurs-éleveurs) : de nos jours, *les échanges ne sont plus majoritairement intrasectoriels mais extrasectoriels*.

• **les 39% d'échanges restants sont de type *intrasectoriels*** : 15% pour les céréaliers, 24% entre éleveurs ou polyculteurs-éleveurs. Pour ces deux dernières catégories, on peut supposer que la charge de travail, nettement plus lourde et contraignante, les pousse à *davantage d'échanges et de solidarité* ; comme déjà dit, les conjonctures difficiles accablent certains à l'aigreur et/ou à l'isolement, mais poussent sans doute davantage d'autres à s'entraider.

14 - Organisation, économie, relationnel : trois raisons premières pour coopérer

A la question : « *Pourquoi coopérez-vous - ou coopéreriez-vous - avec vos pairs ?* », les agriculteurs interviewés lors des deux enquêtes ont invoqué trois types de motifs²¹, différemment quantifiables selon les indicateurs utilisés (1^{re} & 2^e enquête). Les deux premiers sont proches : *les avantages organisationnels et donc économiques*, sur lesquels débouchent les échanges ; le troisième relève peu ou prou des valeurs d'entraide ou de *solidarité* qui jalonnent cette synthèse, de *libre-arbitre* aussi, quelque soient ou presque les vecteurs de collaborations observés (cf. figures 21 & 22 ci-après). Ainsi :

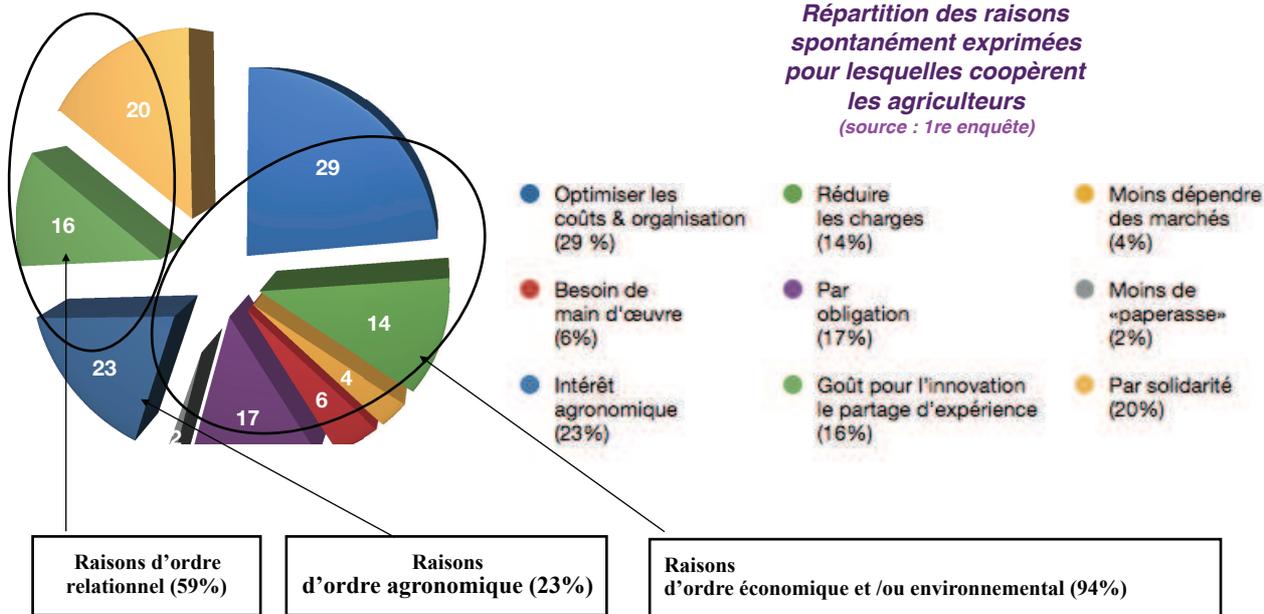
- 94% des réponses à cette question (1^{re} enquête) évoquent des raisons d'ordres organisationnel, économique, agronomique et/ou environnemental (23%) ; trois domaines économiquement liés par le 2^e pilier de la PAC²² ;
- 59% des réponses (1^{re} enquête) renvoient à des motifs invoquant *la solidarité paysanne, le partage d'expériences, - notamment agronomiques* - mais aussi *les échanges d'idées* : .16% des agriculteurs cherchent à *innover* en partageant les expériences de leurs partenaires ou de futurs partenaires, 20% déclarent agir par *solidarité* - ce qui semble indiquer que les « aujourd'hui, chacun pour soi ! » ou encore « c'était mieux avant ! », souvent exprimés, de tous temps, par tous les corps de métier, sont loin d'être généralisés en milieu paysan, tout comme le clivage social entre céréaliers et éleveurs (rappelons que 60% des coopérations sont *intersectorielles*) n'est pas toujours aussi marqué qu'on ne l'entend ou le lit.

²⁰ A la différence de la 1^{re} enquête, la 2^e ne nous fournit pas de données précises et explicites sur ces questions ; aussi cette rubrique s'appuie-t-elle principalement sur les figures 19 & 20 dont les données sont extraites de la 1^{re} étude de 2014. Cependant, sachant que celle-ci a donné lieu à davantage d'entretiens (73 contre 47) et surtout que les territoires concernés étaient globalement plus représentatifs que l'étude de 2016 quant à leur répartition par secteur de production (cf. cartes 2 & 3), nous considérons cette option d'autant plus justifiée que nous sommes - rappelons-le - dans le cadre d'enquêtes qualitatives.

²¹ Comme pour la rubrique précédente, l'investigation et les résultats de la 1^{re} enquête concernant ces questions ont été plus fouillés que lors de la 2^e ; cependant, la globalité des données se complètent finalement, du moins nullement ne se contredisent (cf. ci-après)

²² Notons, comme déjà vu, que la pression environnementale, abondamment alimentée par les médias, s'exerce simultanément au plan sociétal, quant à *la traçabilité* des produits, ou encore *le bien être animal*, par exemple, qui conduit les producteurs à soigner leurs conditions de production voire à différencier celles-ci afin de satisfaire des consommateurs de plus en plus sensibilisés et sensibles à ces questions (cf. le succès de *l'AB*, etc.).

Figure 21
Répartition des raisons spontanément exprimées pour lesquelles coopèrent les agriculteurs
(source : 1re enquête)



Éleveurs

VERBATIM

Céréaliéristes

« Nous les vacances, connaît pas ! »

Un éleveur aux côtés de son épouse (source : 2^e étude)

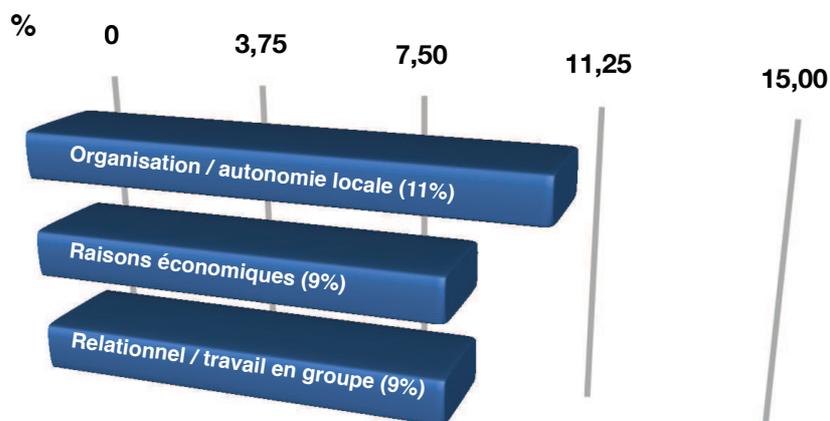
« La recherche d'autonomie, c'est ce qui motive les échanges entre agriculteurs (...) une autonomie locale. J'ai le débat avec ma femme souvent là-dessus, qui pense qu'à un moment donné, si tu fais un échange, tu n'es plus autonome. Moi, l'autonomie, je la conçois au niveau local. Dans un rayon de 7-10 km après, au-delà, ce n'est plus local pour moi. »

Un polyculteur-éleveur (source 2^e étude)

« Je vais partir 1 mois à l'île Maurice en fin d'année, ils vont se relayer pendant 2 semaines parce que j'ai mon gamin qui va être en vacances en peu, donc il va faire le boulot puis le reste du temps c'est eux qui vont se partager pour venir faire le boulot chez moi. J'ai pas besoin de service de remplacement, besoin d'emmerder personne pour dire "faut que je te présente mon exploitation parce que je vais partir." »

Un éleveur (source 2^e étude)

Figure 22
Répartition des raisons premières spontanément exprimées pour lesquelles coopèrent les agriculteurs
(source : 2^e enquête)



Certes, il existe de grands producteurs, en Beauce par exemple, qui, s'étant considérablement enrichi lors des années dorées du cours des céréales (cf. figure 3), paraissent exprimer des postures hautaines à l'égard des éleveurs mais nos enquêtes montrent que cette image dichotomique ne peut être généralisée. Attention donc au stéréotype, opposant richissimes céréaliers gavés de subventions PAC et éleveurs en détresse, en voie de dépôt de bilan, voire suicidaires (cf. plus bas §2 : « *Polyculteurs-éleveurs & éleveurs vs céréaliers* »).

- Si l'on se penche sur les réponses à cette même question extraites de la 2^e enquête, nous retrouvons les trois principaux motifs cités dans la 1^{re}, soit, par ordre de priorité, *les vertus organisationnelles et économiques des échanges* et l'amélioration des *qualités relationnelles* entre pairs découlant de ces échanges, certains producteurs évoquant même leur *goût prononcé pour le travail de groupe* (cf. figure 22).

VERBATIM

« *Aujourd'hui on est des brasseurs de réglementations, on n'est plus des agriculteurs !
C'est ce qui va tuer le métier, c'est clair !
C'est ce qui me freine le plus dans le métier !
le dégoût du temps de passé à remplir des paperasseries qui ne servent à rien.* »
(Un éleveur : source 1^{re} enquête)

- A noter enfin, toujours concernant cette même question, que seules 2% des réponses plus détaillées de la 1^{re} enquête ont mentionné « *la réduction de paperasses* » que permettent globalement les échanges entre agriculteurs, éludant de leur propos le leitmotiv quasi général de leur discours des depuis trois décennies, selon lequel la charge de travail administratif devenait d'une année l'autre à la fois plus importante et moins intelligible, à mesure que s'amoncellent, se superposent, aux plans territorial, national, européen sans même parler du niveau mondial, des réglementations, sinon contradictoires du moins parfois bancales les unes par rapport aux autres.

15 - Confiance mutuelle & proximité géographique : 2 conditions *sine qua non* pour collaborer entre agriculteurs

VERBATIM

« *Il y en a qui ne sont pas honnêtes... Mais la confiance surtout...
parce qu'il n'est pas là non plus à contrôler le nombre de bottes qu'on prend, et nous on est pas là
à contrôler le nombre de remorques qu'ils prennent (...)
Après, moi je dis, c'est surtout la confiance ; si on a pas confiance, c'est pas la peine*
Un céréalier (2^e enquête)

151 - Pour un interviewés sur deux, la « confiance » d'abord !

En français, *la valeur confiance* relève à la fois de la *confiance* et de la *stabilité* d'une relation²³. Or, à la la question : « *A quelle(s) condition(s) coopérez-vous - ou coopéreriez-vous - avec vos pairs ?* », les agriculteurs affirment la primauté de cette valeur morale : pour 42% d'entre eux (1^{re} enquête), +50% (2^e enquête), c'est *la condition sine qua non d'une coopération réussie* ; on retrouve là encore une essence de qualité relationnelle d'ordre « intime » sans laquelle rien n'est possible, laquelle s'appuie logiquement sur des échanges muris, éprouvés, puis pérennes. On soulignera ici la notion de *confiance*, excluant par définition tout médiation formelle, d'autant plus si les médiateurs impliqués sont perçus comme inutiles, intéressés à mauvais escient, voire mercantiles.

152 - La proximité géographique, seconde condition des échanges

Les agriculteurs des deux enquêtes indiquent majoritairement la distance géographique comme seconde condition *sine qua non* de la bonne conduite et de la pérennité de leurs échanges (cf. figure 23) ; une proximité matérielle sans doute, mais qui induit aussi la *proximité relationnelle* qui y est logiquement attachée (cf. verbatim ci-dessus) : densité des relations, empathie, sympathie, voire rapports amicaux... se nouent ainsi autour de coopérations qui n'en sont que plus harmonieuses et vertueuses. Notons cependant que la concentration des exploitations, morcelées ou non, tendra logiquement à rendre les coopérations « matérielles » (échanges de matériels, transhumances d'animaux...) de plus en plus difficiles au plan logistique.

²³ Du mot « confiance », le *Littré* propose notamment ces éléments de définition :

- *Sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose ;*
- *Place de confiance, place donnée à une personne en qui l'on se confie pleinement ;*
- *Absolument, état des esprits qui ont confiance dans la stabilité (d'un gouvernement, dans la situation des affaires, commerciales et industrielles.*

« Vous verriez ça, le moment venu,
1000 brebis sur 15 km de route
pour venir brouter ma luzerne...

Ca rappelle les westerns,
les voleurs de chevaux (...) une véritable transhumance »

Un céréalier (2^e enquête)

« Avant c'était que par annonce, ça partait
dans le Massif Central. Que des emmerdes !
Je suis plus tranquille maintenant.

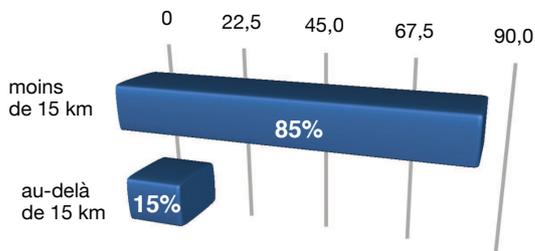
Quand c'est loin, ils pinaillent. »

Un agriculteur (1^{re} enquête)



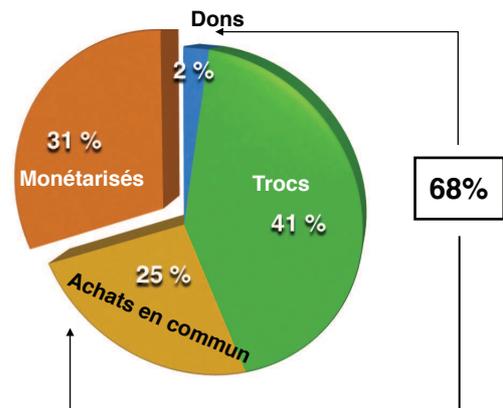
PHOTO PELISSOT PLOQUIN

Figure 23
Répartition des coopérations en fonction de la proximité géographique des exploitations
(source : 1^{re} enquête)



- 85% des coopérations s'opèrent entre exploitations distantes de moins de 15 km
- (de 15 à 25 km pour les interviewés de la 2^e enquête.

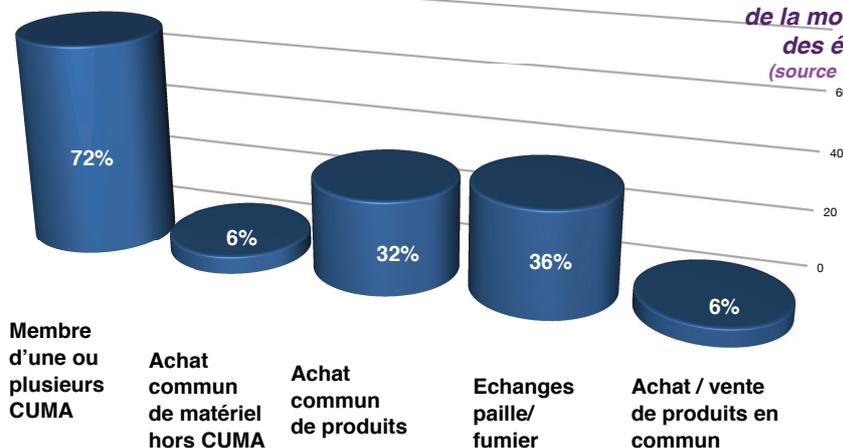
Figure 24
Répartition de la monétarisation des échanges
(source : 1^{re} enquête)



Selon la 1^{re} enquête :

- 43 % des coopérations sont des échanges de produits *non monétarisés*, relevant principalement du *troc*, quelquefois même de *dons* (2%) ;
- 25 % des coopérations procèdent d'*achats communs*, c'est-à-dire, là encore, d'une forme d'*entraide*, dont l'intérêt est par nature collectif et la participation de chacun a priori équitable ;
- Seules 31 % des coopérations sont monétarisées sous la forme d'achats/ventes essentiellement de produits réalisés directement entre exploitants.

Figure 25
Répartition de la monétarisation des échanges
(source : 2^e enquête)



Selon la 2^e enquête :

- 72% des agriculteurs sont membres d'une ou plusieurs CUMA ;
- 32% achètent des produits en commun
- 36% procèdent à des échanges de type paille/fumier.

16 - De la monétarisation et de la formalisation des échanges

Implicitement, la conjoncture de crise chronique à laquelle tentent de faire face les producteurs depuis plusieurs années, les conduit à une forme de scepticisme, de défiance même parfois, à l'encontre des « experts » de tous ordres. Cela les conduit logiquement à la recherche d'échanges impliquant le moins d'intermédiaires possibles - voire leur non existence - pour des raisons financières, bien sûr, car rien n'est gratuit, mais aussi parce qu'en matière d'orientations technico-économiques, voire d'éthique (questions agronomiques, environnementales, etc.), bon nombre d'agriculteurs, de plus en plus sensibilisés à ces questions sociétales et de leur impact sur la qualité de leurs productions, se défient des « trop bons conseils venus d'ailleurs » en se replaçant au centre de l'échiquier technico-commercial dont il leur semble légitime d'être les pièces maîtresses, quelques soient leurs choix de production, variant, pour employer une image facile, de l'AB, à la *Ferme des 1000 vaches*²⁴.

161 - Des coopérations pour la plupart non marchandes voire non monétarisées : ± 70% de trocs, d'échanges, de dons, d'achats communs...

Selon la 1^{re} enquête :

- 68% des échanges entre agriculteurs ne sont pas monétarisés, relevant principalement du *troc*, voire de *dons*, sans doute les premiers modes de commerce entre agriculteurs d'antan ; 25 % des coopérations procèdent d'*achats communs*, c'est-à-dire, là encore, d'une forme d'*entraide*, dont l'intérêt est par nature collectif et la participation de chacun a priori équitable ;
- Moins d'un tiers des coopérations (31%) sont monétarisées généralement sous la forme d'*achats/ventes de produits* réalisés directement entre agriculteurs (cf. figure 24).

Selon la 2^e enquête :

- 72% des agriculteurs sont membres d'une ou plusieurs CUMA ; autant de coopérations dont les objectifs n'ont a priori rien de mercantiles, mais visent par nature à *mutualiser les outils et le travail* des agriculteurs ;
- 32% achètent en commun certains de leurs produits (semences, phytosanitaires, fuel...) afin d'obtenir de meilleurs prix, c'est-à-dire d'améliorer leurs comptes d'exploitation ;
- enfin, 36 % procèdent à des *échanges paille/fumier*, confortant ainsi la pertinence et l'importance des complémentarités intersectorielles dites « nouvelles », régissant notamment les coopérations entre éleveurs et céréaliers (cf. figure 25). Notons dans ce cas qu'« échange » ne signifie pas « gratuité », même si ces « deals » ne sont pour la plupart pas couchés sur le papier, comme l'indiquent ces verbatim :

"C'est pas un échange carrément paille-fumier, enfin si, mais j'achète quand-même ma paille 45 € la tonne au lieu de 70 environ. »

Un éleveur (source : 2^e enquête)

« S'il n'y en a aucun qui est monétarisé ? Si, si, si bien sûr, on est obligé quand même. Contrairement, à ce qu'il nous ont fait, par exemple, cette année-là. On ne peut pas leur rendre tout ce service en main d'œuvre. Obligatoirement, c'est facturé, c'est payé. »

Un polyculteur-éleveur (source 2^e enquête)

Globalement ces données convergent donc vers la même interprétation : *la persistance d'une solidarité paysanne*, malgré le constant déclin démographique de la profession et la crise socio-économique chronique qu'elle traverse, parfois tragique. Ainsi, « solidarité de corps » et « quête d'autonomie » (à ne pas confondre avec individualisme) se marient via *une forme d'harmonie solidaire*, sans que n'y dissonne, du moins « bruyamment », un clivage marqué entre polyculteurs-éleveurs, éleveurs et céréaliers.

Toutefois, il peut advenir, pour certains types d'échanges délicats, sophistiqués, ou de part la taille prise par certaines structures (par exemple certaines CUMA...), qu'un collectif d'agriculteurs, réunis autour de mêmes intérêts, décident de la nécessité d'une forme d'encadrement, incarnée par une institution, un notable ou un « « technicien » dont les capacités d'expertise et d'organisation, les compétences sont a priori attendues pour :

- centraliser les informations relatives à ces intérêts, les diffuser et les faire entendre ;
- suivre l'évolution des nouvelles orientations technico-économiques et plus largement des choix des agriculteurs ;
- anticiper les nouveaux problèmes qui émanent de ces choix ;
- arbitrer, désamorcer les conflits, individuels ou collectifs, que ces choix pourraient provoquer ;
- en somme, autant que faire se peut, structurer par leur expertise une démarche donnée afin d'en assurer la pérennité et d'en anticiper le devenir.

²⁴ Notons, par parenthèse, que cette « fameuse » ferme peut-être considérée comme une simple basse-cour comparativement au gigantisme de certaines entreprises d'élevages de par le monde, asiatiques, américaines, etc.

VERBATIM

« Il y a un échange énorme entre agriculteurs sans passer par ces coopératives !
C'est devenu informel ! »
Un éleveur (source : 2^e étude)

« C'est complètement verbal ! Oui, il prend la paille, il me donne le fumier en échange.
Je ne repasse par derrière, je ne compte pas les bottes. »
Un céréalier (source : 2^e étude)

Figure 26
Répartition
de l'opinion des agriculteurs
quant au bon aloi de la
formalisation des échanges
(source : 1^{re} enquête)

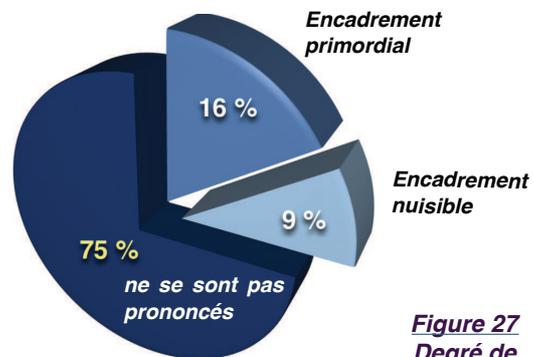
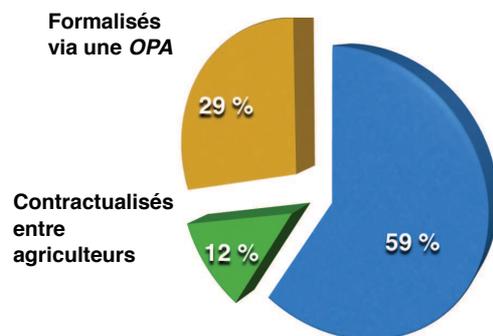
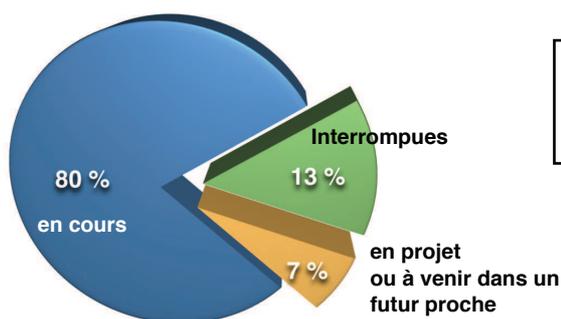


Figure 27
Degré de
formalisation
des coopérations
(source : 1^{re} enquête)



- 59% des échanges sont informels, c'est-à-dire sans la médiation ou l'entremise d'un tiers ou d'un contrat ;
- ➔ 12% des échanges sont contractualisés entre agriculteurs
- ➔ + 70% des échanges s'opèrent sans recourir à des intervenants extérieurs
- ➔ Seules 1/3 des coopérations s'effectuent via une OPA (CA / grosses coopérative, GDA /CETA...)

Figure 28
Répartition de la diachronie
des coopérations
(source : 1^{re} enquête)



13% des 93% coopérations ou échanges effectifs recensés par la 1^{re} enquête ont été interrompus

VERBATIM

« Il y a une facture de location. (...) Il y a des magazines des tarifs d'entraide et on se fie à ça. A partir du moment où il y a une facture c'est équilibré (...)

On loue du matériel à des voisins. C'est formalisé, on compte le nombre de tonnes.

Ça fait autant de la tonne et on le met quand on fait la facture de la CUMA.

Comme je suis trésorier de la CUMA, je minore un matériel pour eux et je majore pour nous.

C'est complètement verbal ! Oui, il prend la paille, il me donne le fumier en échange.

Un céréalier (source : 2^e étude)

162 - ± 60% de coopérations « informelles », sans contrat ni intermédiaire

- En matière de coopération, pratiquement tous les agriculteurs s'appuient d'abord sur leur *réseau relationnel*, la *proximité* des échanges et la *connaissance concrète de leurs partenaires*. S'ils considèrent des interventions tierces utiles, c'est pour *mettre en relation de potentiels coopérateurs qui ne se connaîtraient pas*, pour *initier le dialogue*, ou bien aider à la rédaction d'un contrat afin de rassurer mutuellement les partenaires, accorder les prix, etc. mais sans que s'exerce sur eux la moindre autorité : ces producteurs précisent que ces médiations ou entremises doivent se traduire par une charge administrative minimale et souhaitent conserver une autonomie de décision. Notons d'ailleurs que pratiquement aucun d'entre eux n'a évoqué la découverte de coopérations inédites dont ils n'auraient pas eu idée.
- ➔ Les acteurs tiers des échanges doivent adopter ce que la sociologie « compréhensive » de Weber recommande comme une posture d'« écoute active » à l'égard des producteurs, d'entremetteurs adroits, patients, humbles et attentifs ; a contrario s'interdire tout comportement de conseil hautain, voire de « savants donneurs d'ordres ou de leçons », dont une majorité d'agriculteurs rejettent aujourd'hui la légitimité, même si paradoxalement, compte tenu de l'*ère numérique* dans laquelle nous entrons, l'activité de conseil (aguerri) n'a jamais été aussi justifiée (nous reviendrons sur ce point dans les parties conclusives de cette synthèse).
- Selon la 1^{re} enquête, *seules 12% des « transactions » sont contractualisées entre producteurs*, généralement sans intervenant extérieur (cf. figure 27) ; la même source nous indique que ±9% d'entre eux sont ouvertement hostiles à toute médiation ! Là encore il serait utile d'approfondir ce point : qu'est-il survenu pour susciter une telle défiance ?
- Par ailleurs, *seuls 4% des agriculteurs sont engagés dans des « coopérations d'idées »*, encadrées, structurées, formalisées, notamment via des *GDA* (dont les *CA* sont par principe « partenaires ») ou encore des *CETA*, à l'initiative des agriculteurs et financées par eux (cf. figure. 18).
- Enfin selon la 2^e enquête, 78% des agriculteurs achètent en commun du matériel dont 72% via une *CUMA* (cf. figure 25) ; sachant l'importance que prennent certaines d'entre-elles- aux plans comptable mais aussi sociologique - leur fonctionnement serait un sujet de plus à approfondir dans le prolongement de cette étude.

Certains agriculteurs, certains agro-sociologues reconnus, tiennent d'autres propos corollaires à cette quête d'autonomie des producteurs, ce refus d'abandon de leur libre-arbitre, selon lesquels l'Etat peu à peu « délègue » ou abandonne ses responsabilités, insufflant notamment aux *CA* la mission d'appliquer sa politique publique agricole - plus ou moins inspirée, parfois par des intérêts « supra-agricoles », de lobbying, osons le mot, « en cheville », bon gré mal gré avec de grands groupes coopératifs, industriels ou de distribution dont les objectifs sont bien loin des champs ou des étables. Dès lors se pose une question : *va-t-on vers une prolétarianisation du métier d'agriculteur*, comme c'est déjà le cas à divers degrés pour beaucoup d'entre eux ? Ceux-ci seront-ils amenés à devenir les simples exécutants de groupes de pression souvent supra-nationaux dont les desseins ne sont pas toujours clairs ni annoncés ? Nous reviendrons sur ce point, dans la conclusion générale de cette synthèse.

Que retenir de ces données ?

- (1) que les agriculteurs sont plutôt réticents à la « formalisation » de leurs échanges ;
- (2) qu'il faudrait sans doute approfondir ces questions, examiner de plus près les diverses formes de formalisation, qu'elles soient contractualisées ou tacitement « suggérées »... par tel ou tel obscur intérêt, institutionnel, industriel ou commercial.

17 - De jeunes agriculteurs plutôt réservés quant à la pertinence des coopérations

Notons d'abord que les plus jeunes agriculteurs - éleveurs ou céréaliers - ne sont souvent engagés dans la profession qu'à travers une *CUMA* (55% d'après la 2^e enquête), tandis que leur aînés sont plus impliqués, notamment dans des *groupes de développement*, *GDA* ou *CETA*, dont on a vu par ailleurs que les modalités de fonctionnement et même les finalités étaient sensiblement différentes (cf § 1). A écouter les trop rares jeunes agriculteurs interrogés, leurs engagements extérieurs tiennent pour beaucoup à l'efficacité immédiate de leurs démarches, notamment compte-tenu des multiples défis - technico-économiques, agronomiques, sociétaux, conjugaux, familiaux... - que ceux-ci ont récemment choisi d'affronter. Toutefois, cette tendance est moins marquée chez les « nouveaux installés » - non issus du milieu agricole - sans doute eu égard à leur inexpérience, leur curiosité pour les pratiques de leurs nouveaux pairs, ainsi qu'à leur aspiration supposée d'ordre sociétal à intégrer le monde paysan. Quoi qu'il en soit, il nous paraîtrait utile d'approfondir ces questions, d'autant que les très jeunes classes d'âge étaient sous-représentées dans nos échantillons.

18 - Des coopérations quelquefois fragiles, pas toujours pérennes

Pour conclure cette partie consacrée aux coopérations entre agriculteurs, *intra* ou *intersectorielles*, monétarisées ou non, formalisées ou non, observons que pour nombreuses, diverses et personnalisées qu'elles soient (en moyenne trois par agriculteur), elles n'en sont pas moins fragiles, voire peuvent conduire à des échecs. C'est ce que nous indique la 1^{re} enquête, dont 13% des diverses formes d'échanges ou de coopérations entre agriculteurs recensés ont été interrompus (cf. figure 28). L'analyse des raisons et des variables ayant conduit à ces échecs serait, là encore, sans doute instructive.



Figure 29
Des opinions
les uns les autres
(source : 1^{re} enquête)

**Polyculteurs-éleveurs
et éleveurs ayant une
« opinion péjorative »
de leurs homologues céréaliers**

39,1%

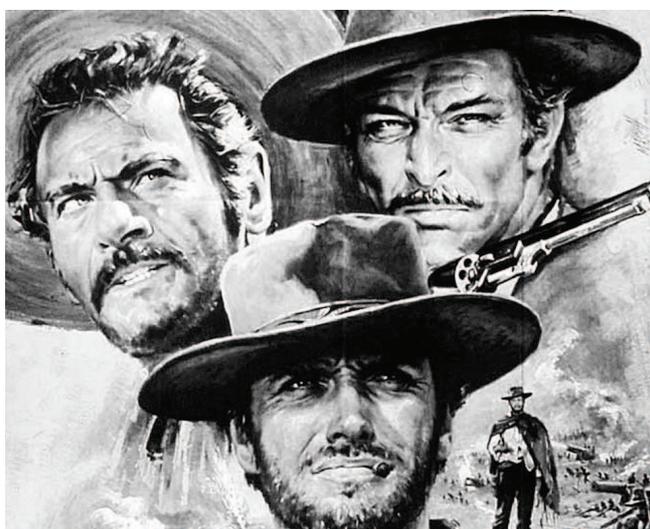
**Céréaliers ayant une
« opinion péjorative »
de leurs homologues
polycultures-éleveurs
ou éleveurs**

11,1%

**Moyenne de l'échantillon
ayant une
« opinion péjorative »
de l'autre secteur**

29 %

0,0 10,0 20,0 30,0 40,0

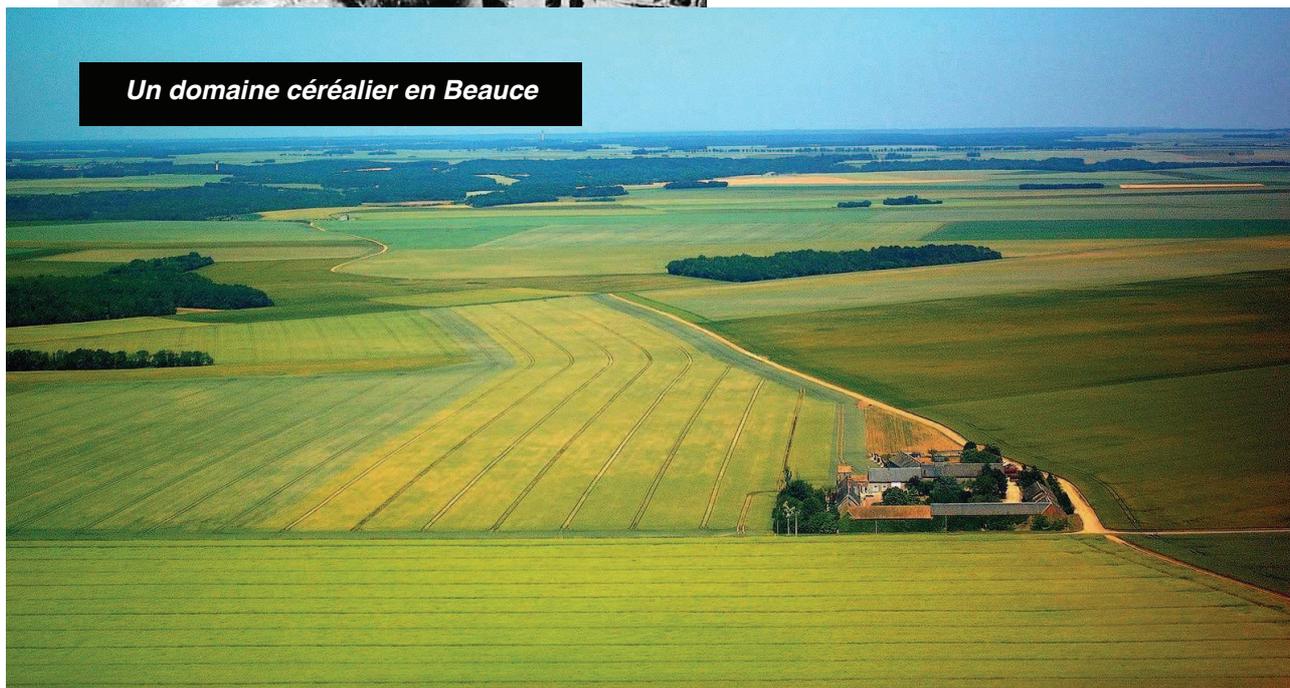


IL BUONO, IL BRUTO, IL CATTIVO

(film germano-hispano-italien)

Sergio Leone (1966)

Un domaine céréalier en Beauce



2 - Polyculteurs-éleveurs & éleveurs vs céréaliers

Selon la 1^{re} enquête, près de 39% des polyculteurs-éleveurs ou éleveurs ont une « opinion péjorative » ou « plutôt négative » de leurs homologues céréaliers ; à l'inverse, seuls 14% des céréaliers expriment une telle opinion de leurs voisins polyculteurs-éleveurs ou éleveurs. A ce stade d'examen de notre problématique, il est temps de tenter d'évaluer, via quelques indicateurs, l'effectivité du « clivage » éleveurs-polyculteurs, éleveurs/céréaliers » que semble présupposer l'appellation-même du projet « CER'EL », voire, le cas échéant, d'apprécier son impact sur les coopérations ou échanges notamment *intersectoriels*.

« Anciens » et « nouveaux » céréaliers

Actons d'abord un point structurel essentiel quant à cet hypothétique clivage: la disparition progressive mais continue des polyculteurs-éleveurs (jadis largement majoritaires, les systèmes de polycultures-élevage représentent seulement ± 32 % de la totalité des exploitations enquêtées (cf. figures 11). Or cette spécialisation qui progresse chaque année, de pair avec la concentration des exploitations, semble principalement s'effectuer au bénéfice des céréaliers dont on a vu d'une part que les deux vecteurs de développement tenaient certes aux constants progrès de leur productivité mais surtout à l'extension de leur surface de culture ; c'est ainsi que les mieux lotis des polyculteurs-éleveurs abandonnent généralement leurs ateliers d'élevage(s) pour devenir de « nouveaux céréaliers », tandis que bon nombre d'autres vendent leurs terres pour tenter de survivre d'une activité d'élevage sans doute pour beaucoup en voie d'une forme de prolétarisation.

21 - Eleveurs et céréaliers : une même profession, à la fois solidaire et encline à l'autonomie

Comme on l'a constaté à travers l'examen de plusieurs indicateurs qu'ils soient polyculteurs-éleveurs, éleveurs ou céréaliers - le « caractère paysan » apparaît globalement sous forme d'une dualité :

- ➔ une forte prédisposition à la *solidarité* entre agriculteurs, dont il faut rappeler qu'ils furent longtemps et de loin le premier^r corps professionnel en France (66% en 1789 ; d'après les statistiques nationales contre moins de 2% aujourd'hui) ;
- ➔ une propension à l'*indépendance*, voire à l'*autonomie* sous toutes ses formes (économiques, agronomiques, sociétales, commerciales) dont la défiance croissante à l'égard du « système » en général, des *OPA* en particulier (CA, grosses structures coopératives, Etat, instances supra-nationales), est aujourd'hui un symptôme significatif.

D'évidence, ces deux traits de caractère sociétaux des agriculteurs à l'égard de leur environnement et de leurs homologues est d'un grand poids dans les échanges qu'ils peuvent opérer entre eux.

22 - Des territoires « mixtes » où la « supériorité » des céréaliers sur les éleveurs se cristallise souvent autour de questions foncières

Comme on l'a vu, sur les terrains enquêtés, « zones mixtes » où cohabitent d'une haie l'autre éleveurs et céréaliers, la pierre d'achoppement de leurs bonnes relations supposées par le point précédent se cristallise souvent autour des questions foncières, dont certaines, à l'échelle cantonale ou locale, pour particulières et peu nombreuses qu'elles soient, sont à même de générer de vrais comportements d'hostilité - même s'ils sont diffus - d'un secteur de production envers l'autre. Il est ainsi souvent reprochés aux céréaliers, a priori financièrement « mieux lotis », de racheter les bonnes terres et d'égoïstement en retourner les prairies, privant de pâturages leurs homologues éleveurs, notamment qui ont choisi de travailler en système extensif.

Ajoutons à cela quelques images dorées sur tranche comme les aiment certains mass media, souvent en mal de caricatures faciles, de riches « barons céréaliers » (ou de leur descendance), dont les intérêts sont confiés à des financiers issus des meilleurs écoles de commerce (*HEC*, etc.), visitant leur domaine au volant de leurs *Rolls-Royce* ou *Aston Martin* toutes vitres teintées à demi-baissées, le *Cohiba* ostensible au bec, et surgit un « clivage », un « fossé social » entre richissimes céréaliers arrogants, notamment privilégiés par des primes *PAC* considérables au vu de leurs *SAU*²⁵, et pauvres éleveurs corvéables à merci voire condamnés à disparaître. Or, nous allons voir, en tout cas sur nos terrains d'enquête, que cette opposition dichotomique et les ressentiments qu'elle devrait susciter est loin de pouvoir être généralisée, notamment à l'échelle locale.

²⁵ Rappelons que ces primes sont proportionnelles aux SAU, c'est-à-dire attribuées par ha

VERBATIM

« Le céréalier vit de ses primes ! »

Un éleveur (1^{re} enquête)

*

« Le travail d'un céréalier par rapport à un éleveur, c'est divisé par quatre »

Un éleveur (1^{re} enquête)

*

« Ils sont plus individualistes que l'éleveur »

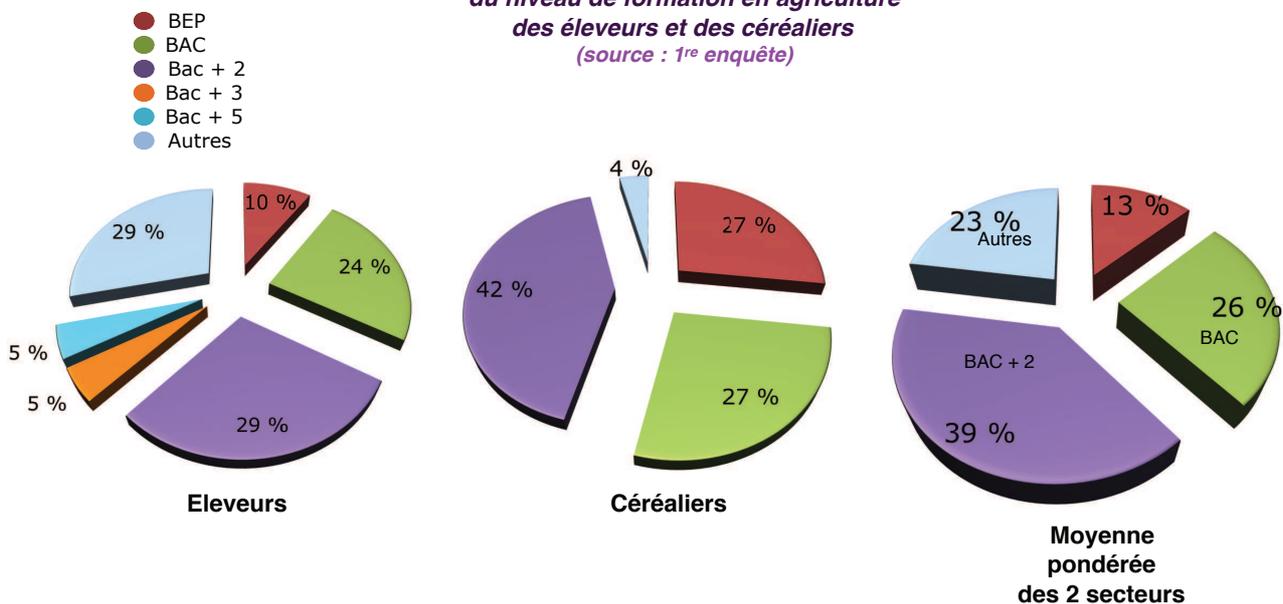
Un éleveur (1^{re} enquête)

*

« Ils nous considèrent comme des simples d'esprit ! »

Un éleveur (2^e enquête)

Figure 30, 30 bis et 30 ter
Répartition
du niveau de formation en agriculture
des éleveurs et des céréaliers
(source : 1^{re} enquête)



23 - Les principaux griefs des éleveurs contre les céréaliers

Comme l'indiquent les quatre verbatim ci-contre - si clivage entre éleveurs et céréaliers il y a - c'est principalement via des griefs que nourrissent les éleveurs à l'encontre des céréaliers, dont la condition générale est globalement perçue comme privilégiée par rapport à la leur, lesquels adopteraient parfois une posture condescendante à leur rencontre. C'est sans doute pourquoi ces verbatim ont tous comme auteur des éleveurs, comme souvent dans un rapport vécu comme « dominé/dominant » s'expriment d'abord - quand ils le peuvent - les dominés (seuls 4/35 des céréaliers interviewés ont exprimé une « mauvaise perception/opinion de leurs homologues éleveurs). Nous synthétisons ici ce rapport quelquefois orageux autour de quatre points :

- ➔ (1) des revenus inégalement répartis entre les deux secteurs de production au bénéfice des céréaliers, notamment compte-tenu des récentes évolutions de la PAC et de la répartition des primes qu'elle alloue ;
- ➔ (2) une différence de charge de travail, donc de « confort de vie » de plus en plus marquée au bénéfice des céréaliers ;
- ➔ (3) une propension des céréaliers à l'individualisme, c'est-à-dire les conduisant à moins de « solidarité paysanne » ;
- ➔ (4) une posture sociale perçue comme condescendante par leurs homologues éleveurs.

(2) Au premier examen, ces griefs relèvent d'un sentiment collectif « diffus » qu'un psychanalyste pourrait qualifier comme relevant davantage d'une forme de frustration, de complexe d'infériorité, que d'une réalité tangible généralisable. Exceptons toutefois le point (2), tenant à la charge de travail, qu'aucun agriculteur ni expert en agriculture ne contestera ; simplifions : si les plantes poussent, le bétail doit être nourri chaque jour, soigné, procréer, etc.

Examinons ensuite, à la lumière de nos enquêtes, l'effectivité des trois autres griefs.

(4) Commençons par la posture sociale supposée condescendante des céréaliers à l'égard des éleveurs selon laquelle les éleveurs seraient « sous-éduqués » par rapport à leurs homologues céréaliers. Si la 2^e enquête ne s'attarde pas précisément sur ce point, elle confirme les résultats de la 1^{re} : les niveaux de formation des uns et des autres tout à fait comparables. On notera même que les éleveurs interrogés ont plus souvent suivi des études supérieures. que leurs homologues céréaliers (cf. figure 30, 30 bis & 30 ter ci-contre) ; voilà donc deux complexes conjugués, de supériorité d'un côté, d'infériorité de l'autre, qui n'ont aucune raison d'être, voire dont le rapport pourrait être inversé. Certes, on nous objectera que le niveau d'étude n'est pas le seul indicateur conduisant les uns à un sentiment de supériorité culturelle, les autres au ressentiment inverse. Toutefois, et notamment en France, on sait bien, aux plans professionnel comme sociétal, l'importance de cette forme de classement social. Donc, n'en déplaise à certains, les éleveurs ne sont pas des cul-terreux incultes ni les céréaliers d'élégants diplômés aux mains gantées de soie, c'est en tout cas ce que tend à démontrer l'ensemble des agriculteurs partie prenante de notre étude. Plus généralement, on notera que la majorité des agriculteurs interrogés sont titulaires d'un BTS (généralement ASCE, centré sur l'analyse et la conduite des systèmes d'exploitation).

Par ailleurs, on notera que les formes et modalités de leurs coopération ne sont en aucun cas corrélés à leur niveau de formation.

(3) Ce sentiment diffus, subjectif, imprécis, relevant d'avantage d'un « jugement de valeur » que de réalités de terrain, ne saurait être pris en compte ici sauf étude complémentaire approfondie consacrée à ce sujet.

(1) Même réflexion quant aux répartitions budgétaires de la PAC, aussi changeantes que complexes, et aux plaintes voire aux conflits auxquelles elles donnent lieu, tour à tour de part et d'autre, animosité plus ou moins larvée ou explicite ayant déjà inspirés bien des ouvrages - économiques, agronomiques, environnementaux, sociétaux - dont il faudrait rapprocher les analyses et conclusions du « cas particulier » dont nous traitons.

Toutefois, comme un certain nombre d'autres, nous ne manquerons pas de mentionner ce point dans le § « *Quelques perspectives sociologiques du projet CER'EL* » dont on a déjà vu qu'il sera nourri de nombreuses nouvelles questions subsidiaires et/ou découlant des 1^{res} conclusions dont cette synthèse fait l'objet.

24 - Des céréaliers plus impliqués que leurs homologues éleveurs dans la sphère agricole comme dans la société

• Implications dans la sphère agricole

Selon la 1^{re} enquête, qu'ils soient présidents de CUMA, « porte parole » de réseaux d'échanges d'idées ou encore membre de conseils d'administration de CIVAM, les céréaliers sont assez nettement plus engagés dans des structures professionnelles que des leurs homologues éleveurs (50% contre 31,8% ; cf. figure 31). C'est sans doute, comme on l'a vu, parce qu'ils sont globalement beaucoup plus disponibles, disposant de « temps libre » pour des visites ou des voyages d'étude, par exemple. Peut-être aussi, leur situation étant souvent moins critique que bon nombre d'éleveurs, sont-ils davantage confiants en l'avenir et donc plus entreprenants.

Figure 31
Répartition par secteur de production
des agriculteurs exerçant des
responsabilités
dans la sphère agricole
(source : 1^{re} enquête)

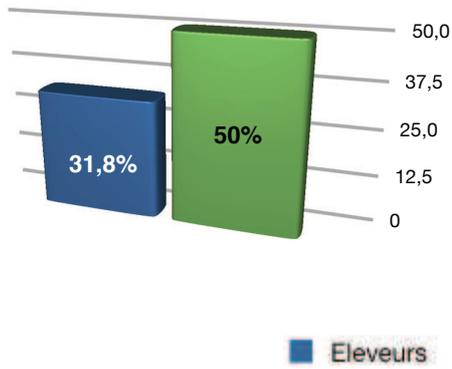


Figure 32
Répartition par secteur de production
des agriculteurs exerçant des
responsabilités
dans la vie sociale hors agriculture
(source : 1^{re} enquête)

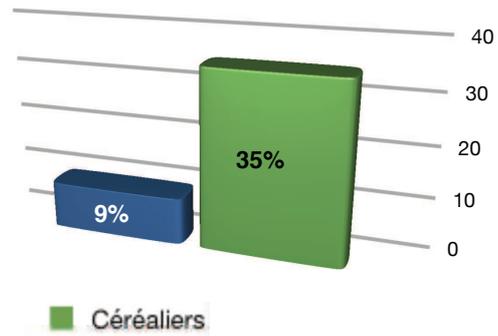
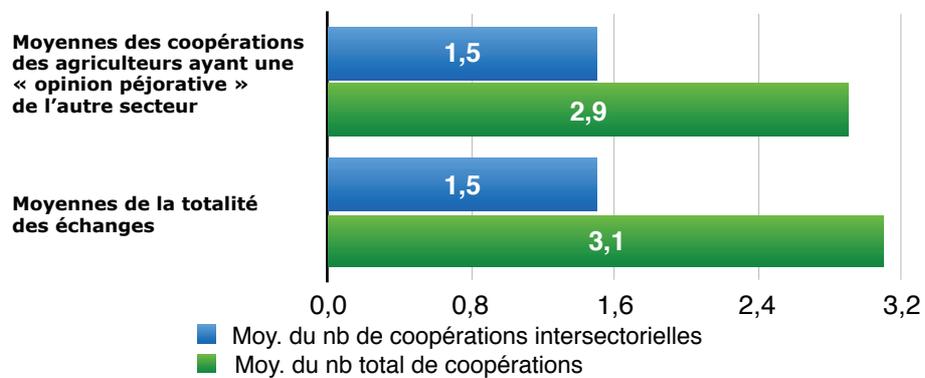


Figure 33 (a)
D'un secteur de production l'autre : presque aucun impact des
« opinions péjoratives » sur l'ensemble des échanges
notamment extrasectoriels
(source : 1^{ère} enquête)



• Implications dans la vie sociétale extra-agricole

Cette plus grande disponibilité des céréaliers par rapport aux éleveurs, s'affirme plus encore à travers les engagements des uns et des autres dans leur vie sociétale extraprofessionnelle ; qu'ils soient conseillers municipaux ou présidents de club de sports, 35% des céréaliers exercent des responsabilités extraprofessionnelles contre seuls 9% des éleveurs, logiquement pour les mêmes raisons qu'exposées ci-dessus (cf. figure 32).

Cependant, d'après nos enquêtes, ce plus fort engagement dans la société, agricole ou non, des céréaliers que leurs homologues éleveurs ne se traduit pas significativement, pour lors du moins, dans leurs coopérations ou échanges mutuels.

Pour autant, si cette différenciation venait à s'accroître, notamment via des prises de responsabilités plus importantes des céréaliers au détriment des éleveurs, notamment aux plans politiques au sens large (communes, syndicats, départements...), ce déficit d'engagement donc de responsabilités des éleveurs pourrait à terme peser sur l'équilibre des territoires en général et des échanges dont nous traitons en particulier.

Finalement que retenir de cette courte rubrique consacrée à un possible « affrontement » entre polyculteurs-éleveurs, éleveurs et céréaliers ? Pas grand chose dans la mesure où aucun des indicateurs observés jusqu' alors - même s'il existe quelques signes alarmants, notamment l'injustice dénoncée par les éleveurs quant à une inégale répartition des primes PAC - ne semble infléchir leurs coopérations ou échanges. Ainsi, si certains nourrissent bien des rancœurs, des griefs, une forme de contentieux diffus, ou bien au contraire adoptent des postures condescendantes envers d'autres, ces sentiments ou attitudes semblent davantage relever de stéréotypes abstraits ou d'une hypothèse d'école vite adoptée que de réalités de terrain tangibles. En un mot, nous sommes très loin d'une « guerre sociale », notamment à l'échelle locale, où rapprochements humains et affinités se conjuguent à l'efficacité et au bien fondé d'échanges complémentaires. Ce résultat d'importance s'illustre clairement dans la rubrique suivante.



3 - Confirmation ou infirmation des hypothèses de travail (cf. § 1)

(a) Les perceptions d'une catégorie par l'autre sans incidence sur les échanges

L'hypothèse initiale présupposait que les polyculteurs-éleveurs (ou éleveurs) et les céréaliers ayant une « perception socio-professionnelle négative » ou assez « négative » les uns des autres. Or, d'après la 1^{re} enquête, seuls 29% du total des interviewés seraient moins enclins à coopérer avec leurs homologues contre 71% qui déclarent au contraire avoir une « perception positive » ou plutôt positive de leurs homologues ou pour lesquels cette question ne se pose pas. Or, ces propos ne se traduisent pas dans les faits : selon cette même enquête, ces considérations n'influencent pratiquement pas les échanges entre les deux partis (cf. figure 33), en tout cas pas de manière significative, notamment dans le cadre d'une étude qualitative comme le projet CER'EL. Notons toutefois qu'il est possible que les « images » sociales des uns et des autres soient davantage clivées dans d'autres territoires, donc plus influentes quant aux échanges *intersectoriels*.

(b) De « nouveaux céréaliers » légèrement plus coopératifs que leurs anciens

L'hypothèse présupposait que les ex-polyculteurs-éleveurs devenus « nouveaux céréaliers » (aucun cas inverse rencontré lors de l'étude) coopéraient davantage que leurs anciens, « céréaliers purs ». De fait, nos résultats qualitatifs la confirment, probablement eu égard aux traditions d'échange et d'entraide des polyculteurs-éleveurs de jadis ou d'aujourd'hui, mais pas de manière fortement marquée (cf. figure 34). Notons toutefois, comme pour le point précédent, que cette « micro-tendance » pourrait être variable selon les territoires.

Ici encore, peut-être un point d'importance à approfondir, une recherche qui supposerait une importante composante historique mais qui pourrait être très utile à l'étude de la dimension diachronique des mutations des systèmes d'exploitations agricoles et des « nouveaux » comportements ou postures générés par ce bouleversement continu du paysage agricole.

Figure 34 (b)
D'ex-polyculteurs éleveurs devenus « nouveaux » céréaliers un peu plus enclins aux échanges que les « anciens »
 (source : 1^{re} enquête)

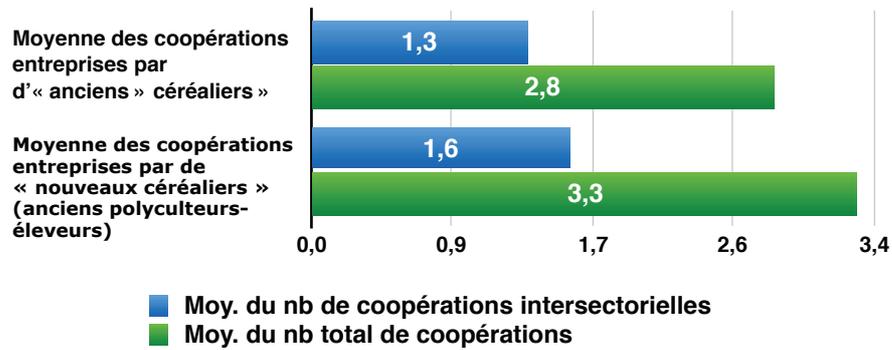
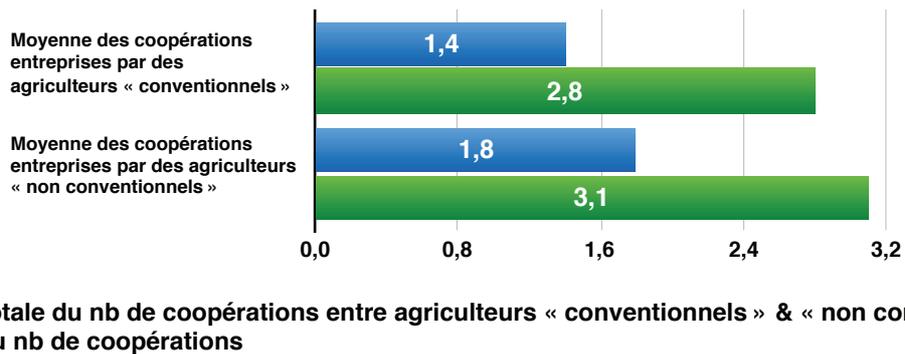


Figure 35 (d)
Les agriculteurs « non conventionnels » coopèrent davantage que leurs homologues « conventionnels » malgré leurs contraintes
 (source : 1^{re} enquête)



(c) De « nouveaux céréaliers » plutôt plus coopératifs que leurs anciens

L'hypothèse présupposait l'importance primordiale de la confiance mutuelle, de *la qualité du relationnel*, comme principale prérequis à tout échange pérenne. Comme nous l'avons vu et le confirmerons plus bas, ce sont des « valeurs humaines », non quantifiables - auxquelles il faudrait probablement associer des valeurs sociétales (environnementales, ayant trait au bien-être animaux, à la santé et aux goûts évolutifs des consommateurs) - accolées aux intérêts techno-économiques, agronomiques, et là encore sociétaux (c'est-à-dire aussi politiques) qui prédisposent d'abord aux coopérations, notamment *intersectorielles*. C'est en tout cas ce que confirment nos deux enquêtes : la clef de voûte des échanges semble bien être *la confiance mutuelle* (cf. § 1) : plus le « relationnel » est bon, plus on coopère et inversement, sans distinction de secteur.

(d) Des agriculteurs « non conventionnels » plus volontaristes en matière de coopération

Cette hypothèse présupposait que les agriculteurs « non conventionnels », dont les produits sont estampillés de diverses appellations ou labels certificatifs dont les cahiers des charges, en particulier aux plans agronomique et environnemental, peuvent être contraignants seraient « limités » par ces obligations.

Or, nos deux enquêtes semblent démontrer le contraire : les agriculteurs « non conventionnels », ayant adoptés l'*AB* par exemple ou d'autres chartes ou labels, dont les produits se multiplient de manière spectaculaire (à tel point que la grande distribution ne cesse d'en élargir ses rayons), coopèrent davantage que la moyenne y compris avec leurs homologues « conventionnels » : logique somme toute puisque ces producteurs, a priori en quête de marchés spécialisés dont dépendent leur entreprise, s'inscrivent de fait dans une dynamique « de réseau », plus que jamais contemporaine via l'explosion des « réseaux sociaux » (cf. figure 35)²⁶.

Ainsi, d'après la 1^{re} enquête, les agriculteurs « non conventionnels » :

- ➔ coopèrent davantage que la moyenne ($\pm 10\%$) ;
- ➔ pratiquent d'avantage d'échanges intersectoriels, de manière significative, que leurs homologues « conventionnels » (une moyenne de 2,1 contre 1,5, soit une différence de 23%) ; des coopérations par ailleurs plus souvent non monétarisées que la moyenne (45% contre 34%) ;
- ➔ enfin commercent pour plus de 50% avec leurs homologues « conventionnels » ; qu'échangent-ils alors au juste et dans quelles proportions, sachant que les céréales produites de manière « conventionnelle » sont incompatibles avec le label *AB* par exemple ? Un point supplémentaire à approfondir.

Quoi qu'il en soit, ces indicateurs nous laissent supposer que les agriculteurs non conventionnels dans leur ensemble :

- sont souvent plus sensibles que les autres aux *caractères de proximité* de leurs productions et de leurs échanges - un bon bilan carbone est aussi pour eux un argument marketing - et font preuve d'initiatives et de qualités relationnelles, - propres à la dynamique de réseau qu'implique leur spécificité, qui ne peut qu'accompagner leur choix de « marginalité » et/ou d'innovation - quelque fois bien au delà du champ local ;
- pour « marginaux » qu'ils soient, n'en sont pas moins partie intégrante de l'ensemble de la profession agricole.

Finalement, en termes d'échanges, les barrières factuelles, législatives voire éthiques qui séparent les différents systèmes de productions ne sont pas incontournables ; plus largement, sans doute le phénomène de *réseau*, « réinventé » par des *réseaux sociaux* dont on parlait à peine il y a dix ans, dans l'*ère numérique* surgissante (via internet, etc.), y est-il pour beaucoup.

Aussi serait-il pertinent d'approfondir la nature et les modalités des échanges « atypiques » de ces acteurs particuliers, eu égard à l'importance sociétale d'un phénomène comme l'*AB*, afin notamment de comprendre, en matière de coopération, (a) ce qui est possible et ce n'est qui ne l'est pas ; ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, en rapport avec ce qui se pratique de fait sur le terrain ; (b) les ressorts pragmatiques et/ou les qualités humaines de ces « nouveaux agriculteurs » pour s'inscrire dans de telles dynamiques souvent innovantes visant principalement à développer leur autonomie par rapport aux entreprises d'agrofouritures ou de transformation agroalimentaire - une propension dont on a vu et vérifié qu'elle était partagée par un nombre croissant d'agriculteurs et de consommateurs.

(e) Des Techniciens, des animateurs et des élus discutés voire mis en question

Cette hypothèse visait à évaluer les rôles et l'efficacité de l'intervention de techniciens de coopératives, des Chambres d'agriculture, d'animateurs du monde associatif ou syndical, agissant comme médiateurs entre agriculteurs afin d'encourager leurs échanges, voire leur suggérer de nouveaux.

- Rappelons d'abord que selon la 1^{re} enquête, $\pm 60\%$ des coopérations en cours recensées par cette étude ont un caractère informel, c'est-à-dire non entremises par un intermédiaire, quelqu'il soit (*OPA*, institutionnelle ou pas), ni scellées par un quelconque statut juridique (contrat en bonne et due forme entre partenaires), tandis que seuls $\pm 15\%$ des agriculteurs expriment comme primordiale une forme d'encadrement des échanges tandis que $\pm 10\%$ y sont hostiles ; 3/4 ne se sont pas prononcés sur la question (cf. figure 26 & 27).

²⁶ Rappelons une fois encore que nous sommes dans le cadre d'une étude est *qualitative* et non *quantitative*, donc que ces résultats ne sont qu'indicatifs par rapport aux tendances globales.

VERBATIM (e/a)

« Je ne veux pas que les institutions et groupes de développement s'en mêlent ! »

Un céréalier (1^{re} enquête)

*

« Rien du tout ! Plutôt les éviter, c'est comme le contrôle laitier, on ne les prend plus ! on est bientôt plus compétents qu'eux ! D'ailleurs, je pense qu'ils ne nous apprécient pas trop ! »

Un éleveur (1^{re} enquête)

VERBATIM (e/b)

*« Un bon projet n'a pas besoin d'aide...
Les initiatives de coopération viennent de la base
il n'y a pas vraiment besoin de les encadrer », ça part d'initiatives locales... »*

Un céréalier (1^{re} enquête)

*

*« Je ne voudrais pas d'organismes intermédiaires.
Je préfère travailler avec des gens de confiance,
et travailler de manière très locale.
Ça ne m'intéresse pas d'aller à 30 km, les charges après...le fioul ...
Un rayon de 10 km c'est correct.
Il faut compter son temps aussi ! »*

Un éleveur,(1^{re} enquête)

VERBATIM (e/c)

*« Pour la mise en relation...
mais après les gens sont capables de s'organiser d'eux-mêmes... »*

Un céréalier (1^{re} enquête)

*

« Un intermédiaire ? Oui pourquoi pas... mais ça fait un plus administratif avec les contrats »

Un éleveur (1^{re} enquête)

*

« Rien de spécial, ça va très bien sans eux ! Moins il y a de paperasse mieux on se porte ! »

Un éleveur,(1^{re} enquête))

VERBATIM (e/d)

*« Plus un individu est impliqué dans les structures de coopérations, plus il existe une dynamique relationnelle. Je m'occupe de pas mal de choses. Après mon installation,
je ne suis pas resté ici, renfermé dans mon coin, c'est pas du tout mon style. Je suis vice-président de l'association, donc relativement impliqué dans la structure et ça depuis ma troisième année d'installation. Après au niveau syndical, je suis responsable de la section ovine du département des JA, depuis 4-5 ans maintenant. Les JA, j'y ai été dès le départ. Je connaissais des gens plus vieux que moi qui y étaient et je suis rentré comme ça. Et petit à petit, on s'y intéresse et on aime bien faire bouger les choses. J'y suis resté... »*

Un éleveur d'ovins (2^e enquête)

Parmi ces ±60% d'agriculteurs plutôt hostiles à l'encadrement de leurs échanges ou n'en exprimant pas la nécessité, se dessinent trois profils (cf. verbatim ci-contre) :

- (e/a) délibérément hostiles ;
- (e/b) ne souhaitant aucun rôle tiers dans les échanges, notamment de proximité ;
- (e/c) redoutant la formalisation et/ou la « paperasse ».

De ces verbatim, on retiendra une forme de défiance voire d'hostilité déclarée de ces producteurs envers quelque forme administrative que ce soit, au sens le plus large, laquelle va de pair avec une conjoncture de crise agro-économique chronique déjà maintes fois évoquée, d'où l'évitement des intermédiaires superflus, voire de conseils de tous ordres - agronomiques, technico-économiques, commerciaux... - prodigués par des « techniciens » ou « conseillers » qu'ils ne jugent de moins en moins judicieux ou pertinents, voire orientés afin de servir leurs propres intérêts (politiques, commerciaux...) et/ou ceux des institutions ou organismes par lesquelles ils sont mandatés.

- (e/d) Restent quand même des irréductibles, convaincus du bien fondé des « institutions » ou organisations de toutes sortes, si modestes soient-elles, notamment comme métiers à tisser des liens sociaux...

Cela posé, le recours à des organisations ou tiers dépend, dans la majorité des cas, de l'objet de l'échange et de sa *contrepartie*. Comme nous on l'a vu, les échanges de matériel, de produits et d'effluents sont pour beaucoup formalisés et/ou monétarisés, avec ou sans intermédiaire, alors que les échanges de travail et les débats d'idées pour la plupart informels.

➔ **Le cas particulier des rôles et mandats des Chambres d'agriculture**

Il nous paraît indispensable de marquer ici puis de revenir dans notre conclusion générale sur les rôles et mandats des Chambres d'agriculture - au demeurant « pilotes » du projet *CER'EL*, en plein remaniement, pour ne pas dire chamboulement, via la redistribution des collectivités locales (et de leurs budgets) ; des Chambres a priori représentatives d'un secteur d'activité, dont les luttes intestines - comme le cas dans le cadre de notre étude - sont très préjudiciables à toute recherche et de plus en plus incomprises par des agriculteurs - de moins en moins dupes, subissant déjà de nombreuses pressions d'ordre économique ou environnemental - qu'il s'agisse d'orientations/incitations d'ordre technico-économiques ou agronomiques (*l'AB*, plus au goût du jour que l'élevage hors-sol, par exemple) ; des choix dont on ne sait plus au juste par quelle politique ils sont « orientés » et donc de moins en moins crédibles.

➔ **Le cas particulier des « groupes de producteurs » (*CETA...*)**

Par contre, même si les deux enquêtes réalisées ne sont guère précises sur ce type d'engagement, dont on rappelle qu'il est à *l'initiative, financé et géré* (contrairement aux *GDA*, par exemple) par un groupe d'agriculteurs focalisés autour d'une ou plusieurs problématiques communes, nous pouvons supposer que ce type d'organisations sont de bons catalyseurs d'échanges ou de coopérations dans la mesure où leurs membres, sont par essence volontaristes, notamment en matière d'affranchissement des « réseaux publics », lequel leur permet de conserver davantage de *libre-arbitre*, c'est-à-dire une plus grande *autonomie* de leurs entreprises. Nous y reviendrons.

f) Aux cœur des nébuleuses décisionnaires nationales et internationales

Au jour où nous achevons cette synthèse (été 2017), les politiques nationales, européennes et mondiales, en tous domaines, sont si incertaines que nous n'ouvrons cette rubrique que sur deux ou trois questions avant de la refermer, faute de temps et de moyens : quel avenir pour la *PAC* (à l'ombre du *brexit* de la Grande Bretagne) ? Quelles orientations des marchés agricoles mondiaux décideront les nouveaux chefs de la planète (notamment les USA et la Chine) ? Mondialisation, libre-échange vs protectionisme... 1/6 encore de la population mondiale mal ou dénutrite... nous nous éloignerions vite de nos tracteurs ou chiens bergers de troupeau...

➔ **Des échanges parfois transgressifs ... voire illégaux**

Confrontés à ces obscures supra-institutions et leurs produits législatifs, certains agriculteurs, sous couvert d'anonymat, confient volontiers qu'ils transgressent certaines lois ou directives, par exemple, celle qui régit le commerce de céréales - non par roublardise mais par « bon sens » ou simplement pour survivre, soulignent-ils. La loi interdit ainsi à un céréalier, s'il en a l'opportunité, de vendre directement son maïs à son voisin éleveur ; il peut le faire, mais uniquement si la plante est vendue « sur pied » (la transaction est alors l'objet d'une taxe...) Alors, bien sûr, comme de tous temps, on s'arrange entre voisins et pairs, quelquefois via d'authentiques faux en écriture. Qui va « venir voir » si le maïs en question était sur pied ? Il est des circonstances où les nageoires ont du bon... particulièrement dans une mer démontée où certains naviguent mieux que d'autres. Selon ces agriculteurs « hors la loi » : pourquoi payer son maïs à une grosse coopérative plus de deux fois le prix que lui offre son voisin ? Pour ces « délinquants », les dites coopératives mettent à profit des législations ne faisant que peu de cas de leur travail et de sa valeur ajoutée. Chacun jugera...



Figure 36²⁷
Raisons et conditions d'achats communs de matériels
 (source : 2^e étude)

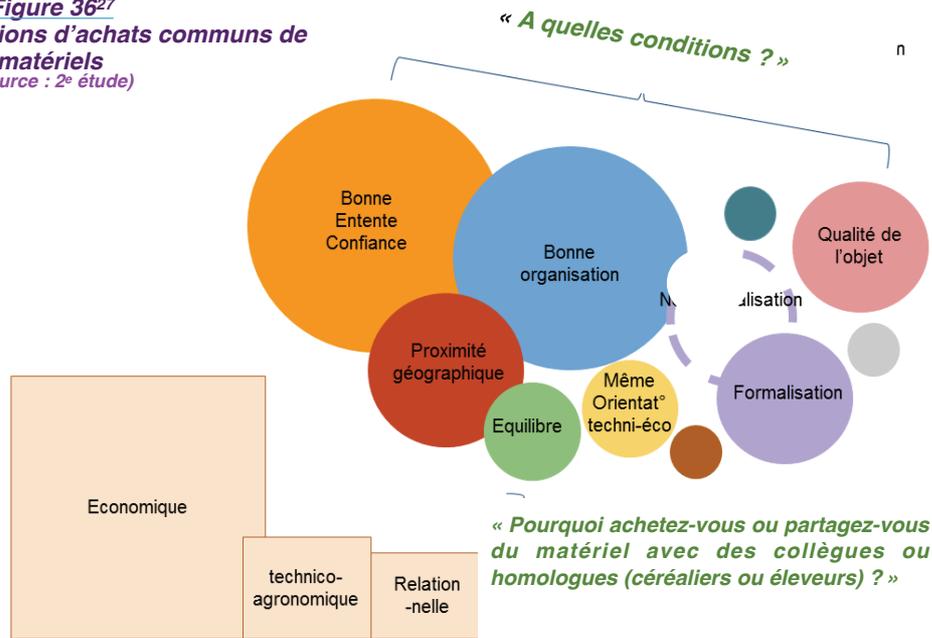
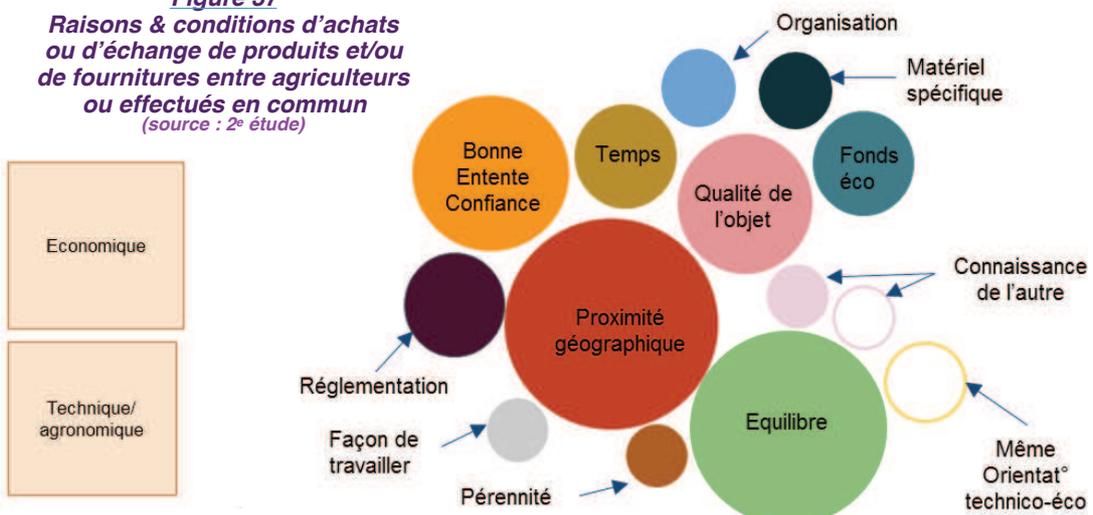


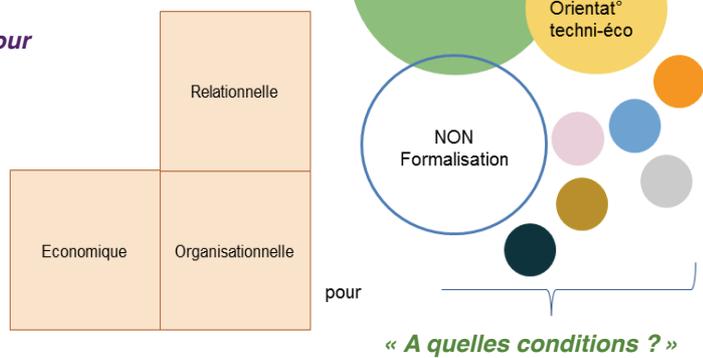
Figure 37
Raisons & conditions d'achats ou d'échange de produits et/ou de fournitures entre agriculteurs ou effectués en commun
 (source : 2^e étude)



« Pourquoi achetez-vous ou échangez-vous des produits et/ou des fournitures à vos collègues ou homologues (éleveurs ou céréaliers) ? Pourquoi procédez-vous à des achats communs ? »

Figure 38
Raisons & conditions pour travailler ensemble
 (source : 2^e étude)

« Pourquoi travaillez-vous avec vos collègues ou homologues (éleveurs et/ou céréaliers) ? »



²⁷ Sur ces schémas, la taille des rectangles et ronds est proportionnelle à l'importance que prêtent les agriculteurs à leurs intitulés.

4 - Approche d'une typologie synthétique des échanges ou coopérations

Afin de mieux cerner les modalités et les philosophies qui sous-tendent les coopérations ou échanges entre agriculteurs, cette rubrique tente de schématiser les principaux indicateurs observés plus haut en croisant notamment deux questions : *Pourquoi coopérez-vous ?* ; *A quelles conditions ?* . Ainsi, il convient alors de discerner (1) les facteurs déclencheurs d'une coopération (2) des raisons de fond qui conduisent à sa réalisation.

41 - ... pour l'achat et/ou l'échange de matériels

Si les agriculteurs font des achats communs de matériels et/ou en partagent l'usage, c'est d'abord pour des raisons *économiques*, puis *technico-agronomiques* et enfin *relationnelles* ; par contre ce sont justement ces qualités relationnelles (*bonne entente, confiance mutuelle*) et l'optimisation de l'organisation de leur travail qui les décide à s'y engager. On retrouve logiquement la proximité géographique comme 3^e critère de l'aboutissement d'une transaction réussie et pérenne (cf. figure 36).

42 - ... pour l'achat ou l'échange de produits et/ou de fournitures

On l'a vu, (a) 17% des coopérations tiennent à des échanges effluents/produits tandis que (b) 25% regroupent des achats de produits en commun comme le fuel, des phytosanitaires, des engrais, etc. entre agriculteurs (cf. figure 17) Pourquoi ? (a) les échanges type paille/fumier tendent par nature à rééquilibrer la balance agronomique des sols déstabilisée par la spécialisation croissante des exploitations, c'est-à-dire aussi à respecter les législations attachées à ces déséquilibres, (b) pour réaliser des économies d'échelle sur ces achats et/ou limiter nombres d'intermédiaires même si ces échanges ne rassemble que quelques producteurs. A quelles conditions ? (a) logiquement d'être géographiquement proches afin de regrouper les coûts de transport, (b) que ces actions soient « équilibrées », un équilibre sans doute parfois délicat à établir, dépendant à la fois des fluctuations de prix des produits et fournitures, des volumes de productions variant chaque année, notamment avec les conditions météorologiques, en somme des besoins de chacun à un instant donné, d'autant plus si le nombre de producteurs associés dans ce type de coopération est important (cf. figure 37)..

43 - ... pour travailler ensemble

Les agriculteurs travaillent-d'abord ensemble pour trois types de raisons :

- a) « relationnelles » et « organisationnelles » ; on retrouve là valeur d'*entraide* dont on rappelle le caractère traditionnel et séculaire entre paysans, afin de répartir leurs charges de travail entre personnes qui se comprennent et s'apprécient ;
- b) économiques (surtout si ces échanges de travail sont informels d'où moins de « paperasses » et/ou de taxes (cf. § précédent).

A quelles conditions ?

- a) On retrouve la valeur *équilibre des tâches* mentionnée plus haut ; il va sans dire (sauf cas particulier de « dominant-dominé ») que temps et pénibilité des travaux communs doivent être appréciés puis équilibrés au mieux entre les partis ;
- b) Moins évident : *la non formalisation des échanges*. Rappelons que 59% de l'ensemble des coopérations ont un caractère affirmé comme informel (cf. figure 27); c'est sans doute l'une des principales conclusions de cette étude : dans plus de la moitié des cas, les agriculteurs n'ont besoin pour travailler ensemble ni d'intermédiaires ni de contrat, encore moins de législation. Ces producteurs pensent - dans la plupart des cas sans doute à juste titre - mieux connaître leur métier que quiconque et donc être capables de s'organiser, de s'administrer, sans « guides » ; message ouvert à toutes les OPA dont une proportion croissante d'agriculteurs, selon nos enquêtes, pensent qu'elles défendent d'abord leurs propres intérêts plutôt que ceux qu'elles sont sensées représenter.
- c) Très logiquement, les mêmes orientations technico-économiques, même si - on l'a vu - les agriculteurs ayant choisi l'AB, par exemple, sont globalement plus enclins à coopérer que leurs collègues ou homologues travaillant en « conventionnel », c'est-à-dire que cette condition n'est pas sine qua non. Resterait à approfondir la nature et les modalités précises de ces échanges.

Technique et
agronomique

Relationnelle

Economi-
-que

VERBATIM

*Voir ce qui se passe chez le voisin, c'est peut-être des techniques,
une autre façon de penser*
un polyculteur-éleveur

« On se sent soutenu » (un éleveur ovin, 51 ans)
« On est moins isolé » (un polyculteur-éleveur, 50 ans)

« Se comparer par rapport aux meilleures performances »
(un éleveur, 43 ans)

Sources : 2^e étude

Le récapitulatif des principaux résultats en 5 groupes de mot-clef & 10 points

- ➔ **entraide, solidarité d'un monde paysan en danger**
- ➔ **confiance, qualité du relationnel -> pérennité des coopérations**
- ➔ **défiance d'un monde paysan à l'encontre des OPA et des institutions**
- ➔ **défense du libre-arbitre, quête d'autonomie, d'émancipation(s)**
- ➔ **innovation, initiative**

- (1) Le nombre élevé d'échanges ou de coopérations distinctes par agriculteur : 3 en moyenne.
- (2) « Confiance » et « qualité du relationnel » sont les deux valeurs primordiales citées par les producteurs pour toutes formes de coopération.
- (3) La proximité géographique (± 25 km) : autre condition presque sine qua non de tout échange pérenne, notamment matériel.
- (4) $\pm 60\%$ de l'ensemble des échanges ou coopérations sont informels, sans intermédiaire ni contrat.
- (5) Seuls $\pm 30\%$ des échanges ou des coopérations sont formalisés par des OPA (CA, coopératives...).
- (6) Le rôle de ces OPA pour les producteurs est d'abord celui de faciliter leur prise de contact, quelquefois de médiatrices ou d'assistantes juridiques ; beaucoup moins de « savantes détentrices de savoirs nouveaux », encore moins de « donneuses d'ordre », aussi diplomatiques soient-elles.
- (7) Le rôle et la légitimité-même des grandes OPA (CA, coopératives d'envergure nationale voire transnationales) est remis en question par des producteurs visant à leur émancipation et/ou à retrouver plus d'autonomie et de libre-arbitre.
- (8) Le « clivage éleveurs/céréaliers », bien que tangible, notamment sur la question foncière, cruciale dans le contexte d'une concentration et d'une spécialisation accélérée des exploitations, relève pour beaucoup d'un stéréotype « vite formulé » plutôt que de réalités de terrain.
- (9) $\pm 80\%$ des agriculteurs achètent en commun du matériel dont 72% via des CUMA dont certaines sont devenues numériquement très importantes.
- (10) A travers l'ensemble de leurs échanges ou coopérations, les agriculteurs font preuve d'indépendance, d'initiative, voire d'innovation (comme le montrent les coopérations entre « non conventionnels » et « conventionnels »).

44 - ... pour échanger des idées

Comme déjà vu, pas de conditions particulières pour échanger, débattre et/ou confronter des idées : la curiosité, l'acquis de nouvelles connaissances via autrui habitent naturellement la plupart des hommes comme des animaux, y compris les plus cruels des dictateurs, les bébé-tigres où bien pire, les moustiques. : « ça n'engage à rien ».

Par contre, la 2^e étude a tenté d'inventorier et de hiérarchiser les principaux objets de ces débats - qu'ils surgissent autour d'une table familiale, ou bien formalisés (exemple des *GPA*), voire formalisés & monétarisés (exemple des *CETA*)

Trois types de questions apparaissent ainsi comme les plus souvent principalement débattues :

a) L'orientation technico-économique

Là encore, nous l'avons déjà vu : l'agriculture est sans doute à la fois le secteur d'activité le plus ancien et le plus évolutif voire mutant de tous ; c'est dire tout l'intérêt des agriculteurs à choisir en permanence les bonnes orientations « technico-économiques », lesquelles conditionnent la qualité de leurs produits, voire leur *différenciation* (cf. encadré plus bas), c'est-à-dire finalement leur prix, soit la la productivité des agriculteurs avertis des « tendances du moment », notamment sociétales (par exemple, l'*AB* mais aussi les circuits courts, la « vente directe » et autres *AMAP* sont très en vogue et pour lors souvent voués au succès (si tant est qu'on détienne ou acquière les capacités entrepreneuriales nécessaires en matière de gestion, de transport, de fiabilité des produits expédiés ou vendus, etc.) ;

b) la qualité des relations, et - pour une fois - les aspects économiques n'apparaissent ici qu'au second plan, car « bavarder n'engage à rien »... même si c'est souvent le début d'un tout (pour Aristote l'humain est « le vivant possédant le langage » ; sans doute était-il familier des animaux).



5 - Récapitulatif des principaux résultats & brève discussion

Pour introduire cette courte discussion, ayons en permanence à l'esprit, à l'aube de l'*ère numérique* dont on parle et sur laquelle on écrit tant, que l'électricité qui circule à travers l'ensemble des secteurs - et celui de l'agriculture en particulier - court désormais d'aval en amont. Sous diverses influences, principalement politico-médiatiques, les consommateurs décident ce qu'ils veulent manger et dans une certaine mesure à quel prix, dans la mesure bien entendu où ces consommateurs ne seraient pas l'objet de media surpuissants vivant des subsides de grands groupes industriels ou de distribution, ce qui est justement le cas. Mais ce débat nous entraînerait trop loin ; actons simplement qu'en « principe », le « consommateur est roi », ou du moins est-ce ce que les stratégies marketing/communication, notamment en matière d'alimentation, s'efforcent de faire croire.

• **Entraide, solidarité, libre-arbitre, autonomie restent des valeurs centrales (1) (2) (7)**

Au cœur des résultats sociologiques du projet *CER'EL* retentissent avant tout ces quatre actions, attitudes ou quêtes : *entraide, solidarité, libre-arbitre et autonomie* ; les mots d'une sphère paysanne aujourd'hui en péril voire en détresse, sous le joug d'une crise économique chronique, plus ou moins avancée, puisque nul ne saurait en prévoir l'issue, aux plans national, européen, mondial... C'est ainsi que non seulement les agriculteurs coopèrent entre eux mais ils coopèrent beaucoup : *trois coopérations distinctes par agriculteur interrogés, c'est beaucoup !* quelque soient les natures et modalités très diverses de ces coopérations.

• **Vers des « réseaux d'échanges virtuels » ? Sans doute... (3)**

« Rien ne se démode plus vite que la mode » disait Coco Chanel et/ou Andy Warhol... En tout cas, s'il est un concept mis (ou remis) au goût du jour par le nouveau Président français, Emanuel Macron, abondamment scandé et re-scandé par toutes les presses, c'est celui de « pragmatisme » ; quelle belle formule ! Image-t-on une antithèse ? Donc, les agriculteurs sont des femmes et hommes « pragmatiques » ; aussi est-il logique que *la proximité géographique* apparaissent dans leur discours comme sine qua non à leurs échanges. N'oublions pas toutefois que le soleil de l'*ère numérique* n'est encore que levant ; certes nous n'en sommes pas au téléreportage d'un troupeau de brebis ou de remorques de fumiers mais soyons sûrs, tout comme les *réseaux sociaux* sont à l'origine de nombreux mariages mais aussi les instruments des *guerres psychologiques* que nous vivons au(x) plan(s) géopolitique(s), que l'influence de ces mêmes type de réseaux, notamment concernant la *communication* entre agriculteurs, d'ici et ailleurs, du plan local au plan mondial, le débat de leurs idées, de leurs initiatives, ne fera que s'amplifier, sachant que de nos jours « virtuel » signifie de moins en moins « irréel »...

VERBATIM

« On essaie de faire des business comme ça pour "arnaquer le système" ! En fait quand on rentre dans ce truc-là, c'est vicieux et du coup c'est intéressant. Comme tout gamin, c'est ce qui est interdit qui est intéressant à faire. Et du coup ça nous fait plaisir, chaque fois que l'on fait un truc ensemble on se dit : « tiens au moins on a réussi ; sur ce coup-là on n'est pas trop cons ! »

Un éleveur (2^e étude)

Différencier ses produits pour tirer ses épingles du jeu d'une crise agricole chronique ?

Notons une nouvelle fois que du contexte de crise chronique majeure soulignés du début à la fin de cette synthèse, certains « individualistes » ou/et habités par un « esprit de corps réactualisé » (en permanence), tirent leur épingle du jeu, généralement *en différenciant leur production du tout-venant*, via une démarche *AB* par exemple, ou encore la vente directe de tout ou partie de leur production ; encore faut-il faire preuve des qualités nécessaires, de l'audace et de la persévérance requises, par exemple, pour concevoir et financer un atelier de découpe, un circuit de distribution suffisamment important et astucieux pour garantir la pérennité de l'entreprise, etc. Toutes choses qui ne sautent pas forcément à l'esprit lorsqu'on est accablé par des dettes produites par un système perçu par bon nombre d'agriculteurs comme insensé et/ou irresponsable, d'où l'animosité plus ou moins prononcée de certains à l'égard du « système » tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Dans le cas d'agriculteurs ayant choisi de différencier leurs productions à travers une démarche collective (aux plans qualitatif, sanitaire, gustatif...), comme celle de l'association « Bleu-Blanc-Cœur » par exemple, le « réseau », l'aptitude à nouer des complémentarités, via des cadres existants ou non est déterminant...

• Des agriculteurs de plus en plus dubitatifs de l'efficacité des OPA et des institutions nationales ou supranationales censées les représenter (4)(5)(6)(7)

On l'a souligné déjà à maintes reprises, le monde agricole, notamment français, traverse une crise chronique - quasi endémique pour les jeunes producteurs - laquelle, lorsqu'elle n'est pas fatale à leur activité, les conduit à s'entraider, à s'unir en même temps qu'à se défier d'OPA et d'institutions dont les postures et les prises de positions trop souvent changeantes sont de plus en plus souvent vécues par ceux qui sont au champ ou à l'étable comme non efficaces voire inintelligibles ou arrogantes²⁸. Aussi, en matière de coopération, pratiquement tous les agriculteurs privilégient leur *réseau relationnel*, la *proximité* des échanges et la *connaissance concrète de leurs partenaires*. Sauf dans certains cas bien spécifiques - juridiquement complexes, etc. - ils préfèrent manifestement décider eux-mêmes la nature et les modalités de leurs coopérations et échanges plutôt que de s'en remettre à de tiers organismes auxquels ils accordent de moins en moins de crédit.

Du statut de « technicien » ou d' « expert » à celui de « partenaire »

De cet indubitable état de fait - du moins tel qu'il ressort de nos enquêtes - il faut que les tierces personnes en question, qu'elles soient morales ou physiques, tirent les enseignements d'humilité qui s'imposent en évitant d'apparaître comme des donneurs d'ordre ou de quelque leçon que ce soit. C'est impératif ! Faute de perdre leur légitimité, voire à terme, de disparaître ! C'est en tous cas en ces termes que certains acteurs de CA par exemple, nous ont confié le cœur de leurs préoccupations professionnelles... Ainsi, les « techniciens » ou « experts » de tous ordres, aux plans dialectique et sémantiques, doivent d'abord se présenter comme les *partenaires* d'actions communes.

A cela, il convient d'ajouter l'irresponsabilité parfois manifeste des pouvoirs publics en matière de politique agricole, qui laissent faire au su et au vu de tous certains usages transgressifs... plutôt que de réformer de façon pertinente et durable les textes régissant cette politique...

• Le « clivage éleveurs/céréaliers », la « bataille foncière » : réalités sociales ou stéréotypes ? (8)

Sans doute un peu des deux... Pour cerner cette question, il convient de s'inscrire dans une dynamique de « céréalisation » de l'agriculture. À écouter les agriculteurs, notamment les éleveurs, ce clivage relève bien d'une réalité tangible... ceux-ci exprimant une « déconsidération » manifeste à leur égard de leurs homologues céréaliers quant aux confort de vie générale des uns et des autres (niveaux de revenus, des « primes », temps et rudesse de travail, poids législatif sanitaire, etc.).

De nos jours où concentration et spécialisation des exploitations s'accroissent, cette question se focalise notamment sur la cruciale question foncière, sachant que les céréaliers, généralement financièrement mieux lotis que leurs homologues éleveurs, sont stigmatisés par une partie de ces derniers comme des « rapaces » avides de terre, ce qui revient à réduire leur surface de pâturage, etc., c'est-à-dire leur autonomie et libre arbitre. Cependant, à creuser cette question, ce clivage, pour lors, n'est pas si profond que cela (du moins dans les territoires enquêtés) ; certains agriculteurs évoquent ainsi l'arrogance de deux ou trois céréaliers sans vergogne lors de ventes aux enchères comme détonateurs de l'hostilité d'un ou plusieurs cantons pour des années... En somme, si ce clivage existe bien, il s'avère, en tout cas pour partie, comme relevant de propos stéréotypés, vite prononcés, plutôt que de réalités quotidiennes de terrain (c'est en tous cas une des hypothèses que nous soulevons ci-dessous).

• Certaines structures coopératives devenues gigantesques, « tours de contrôle » de nombreuses coopérations dont les agriculteurs seraient les avions aux ordres ? (9)

C'est en tous cas une autre hypothèse que nous évoquerons dans la conclusion générale de cette synthèse ; au delà des coopérations ou échanges, va-t-on vers une prolétarianisation de l'agriculture ?

• Des coopérations ou échanges vecteurs d'initiatives et/ou d'innovation ? (10)

C'est encore une question que nous préconisons d'approfondir ci-après, par exemple à travers les cas d'échanges ou de coopérations entre agriculteurs « conventionnels » et « non conventionnels » (exemple de l'AB).



²⁸ Par exemple, les fluctuations inintelligibles des prix de rachat l'électricité produite par la méthanisation d'effluents agricoles...

Quelques perspectives du projet CER'EL au plan sociologique

Avant de conclure cette synthèse, nous énumérons ici quelques pistes de recherche issues de nos résultats :

- ➔ La concentration et la spécialisation rapide des exploitations paraissant inéluctable, il semblerait pertinent d'observer, de manière diachronique, *le devenir des systèmes de polyculture-élevage* : quels sont les déterminants, notamment socio-économiques, de ces mutations ? « A qui profite le crime ? » lancerait un « policier scientifique »... Selon quelles modalités ces mutations s'opèrent-elles ?
- ➔ Quelle est réellement l'importance et la prospective du « clivage « éleveurs/céréaliers », dont les intérêts se confrontent notamment sur la question foncière ?
- ➔ Nos enquêtes qualitatives n'ont débouché que sur très peu d'entretiens avec de jeunes agriculteurs (seuls 3//120 ont moins de 30 ans). Pour des raisons évidentes et compte-tenu de la plupart des points évoqués dans la rubrique précédente, il nous paraît indispensable d'interroger davantage le point de vue de cette classe d'âge sur le sujet qui nous occupe.
- ➔ Vers des réseaux virtuels ? Sans doute... En suivant l'idée précédente, tandis que se lève l'*aube numérique*, quel(s) rôle(s) jouent et seront amenés à jouer dans un futur proche les « nouvelles technologies » et autres « réseaux sociaux » dans les coopérations ou échanges entre agriculteurs, notamment quant aux débats d'idées ?
- ➔ Vue l'importance prise par certaines coopératives (y compris, au plan local, celle de certaines *CUMA*), leur administration, modalités de fonctionnement et leviers d'influences - notamment vis à vis du champ sociétal contemporain (perception de la place des agriculteurs ans la société, postures par rapport aux « questions d'actualité » concernant les qualités nutritives de l'alimentation, le bien-être animal, le bouleversement climatique, etc.) — seraient sans doute intéressants à mieux analyser par rapport aux coopérations et échanges gérées ou insufflées par ces mega-structures.
- ➔ L'appétence des agriculteurs pour le troc, ou des échanges monétarisés, contractualisés mais sans intermédiaires extérieurs, ou bien alors exclusivement par eux-mêmes, en somme la non formalisation ou le moins possible de leurs coopérations, dénote le discrédit croissant dont pâtissent la plupart des « grosses *OPA* » (coopératives, *CA*, syndicats, Etat...), de moins en moins comprises (au sens premier du terme) - quand leur légitimité n'est pas directement remise en question par un nombre croissant d'agriculteurs qui s'estiment depuis longtemps exclus de leurs conseils d'administration, donc de leurs politiques et de leurs décisions, qu'il s'agisse d'orientations technico-économiques jugées changeantes et discutables voire soupçonnées d'être dictées par des intérêts « supra-agricoles » (politiques, industriels, commerciaux...) dans lesquels ces producteurs ne se reconnaissent plus - des *OPA* censées les représenter par lesquelles ils se sentent trompés, voire bafoués... Aussi nous semblerait-il pertinent de confronter *directement* les points de vue des uns et des autres, sous l'oeil d'observateurs indépendants comme nous le sommes ou d'autres « spécialistes » ou « experts » des questions agricoles (institutions, journalistes, etc., a priori au fait des valeurs sociétales sous-jacentes à tous ces débats).
- ➔ Dans la même idée étendue aux champs politiques (territorial, national, européen, mondial) dans quelle mesure les lois et législations régissant les échanges dont le projet *CER'EL* a été l'objet sont-elles adaptées aux us et coutumes de leurs protagonistes, en somme, aux réalités de terrain ? Quelle prospective dessiner/proposer aux différents plans politiques pour ces coopérations ?



Conclusion générale

Vers une prolétarianisation des agriculteurs ?

Actons pour conclure que la *spécialisation voire l'industrialisation d'exploitations de plus en vastes*, parfois managées comme des usines conduit sans doute beaucoup d'ex-exploitants ou de futurs agriculteurs, vers une *prolétarianisation de leur métier* ; c'est déjà le cas, d'une manière habilement enrobée d'un certains nombres d'entre eux ayant contractualisé leur production avec de grandes structures coopératives, troquant leurs *facultés de décision et d'initiative*, contre une sécurisation de leur revenus et une assistance, notamment sanitaire, confiée à des spécialistes : tant de poulets livrés, autant de revendus à la date et au prix convenu... Les congés payés ne sont pas loin, l'abandon de tout *libre-arbitre* et donc d'*autonomie*, par tradition si cher à la profession, non plus. Il va sans dire que le développement de ce type d'agriculture *déresponsabilisée*, ne relevant plus que de l'exécution de tâches qu'on a même plus besoin de comprendre, ne concourt pas au développement des échanges entre producteurs dans la mesure ou ceux-ci et la part de risques associée à ses pratiques, n'intéresse pas ou plus ce type d'agriculteurs.

Gageons toutefois que la disparition progressive de ces valeurs fera l'objet de résistances farouches ou déterminées, voire déboucheront sur d'autres voies innovantes, comme en témoignent par exemple les initiatives à l'origine des *CETA*, ou le désir affirmé d'autres agriculteurs de s'inscrire en permanence dans une société versatile à travers notamment la *différenciation qualitative* de leurs produits, le *caractère* durable de leurs productions, etc., le tout conduisant à une véritable *réconciliation entre producteurs et consommateurs*, voire l'avènement de nouvelles osmose réunissant les deux principaux maillons de la consommation.

L'upcycling, potentiel ciment des futures coopérations à venir entre agriculteurs ?

Cette synthèse ne rend pas compte de coopérations encore très peu développées en France touchant au réchauffement climatique - grands étendard français ! - c'est à dire touchant notamment aux questions énergétiques. Or, qui n'est pas « sonné » aujourd'hui par le marketing tous azimuts et touchant tout les secteurs ayant trait au recyclage (du domestique au nucléaire) ? Même les innombrables fans de George Clooney doivent s'en remettre à des capsules en papier ! Pourtant, la méthanisation de déchets agricole, par exemple, reste encore embryonnaire en France (comparativement à nos voisins allemands ou scandinaves). Mais l'histoire va si vite... Et puis, à travers la question énergétique, il s'agit aussi de « recycler » la nature... De futures coopérations - voire de nouvelles missions pour les agriculteurs - autour du triptyque agriculture/énergie/préservation de la « planète » sont sans aucun doute à prévoir, à anticiper...



Que retenir finalement de cette étude ? Peut-être que les agriculteurs, dont 87% pratiquent des formes diverses de coopérations - dont certains en péril, d'autres en détresse - sont plutôt réticents à la « formalisation » de leurs échanges ou de leur conduite par des tiers, qu'elles soient contractualisées ou tacitement « suggérées »... par tel ou tel obscur intérêt, d'ordre institutionnel, industriel ou commercial, aux plans territorial, national, européen et international.

Pour autant, certaines grandes coopératives, marques ou enseignes font preuve d'efforts pour se réconcilier avec une corporation paysanne en courroux, comme toute mère dont on attaquerait les enfants nourriciers... Qu'advient-il par exemple de l'« Agriculture Ecologiquement Intensive » habilement adoptée par le géant coopératif *Terrena*, avec à la clef une « réconciliation » entre agriculteurs et consommateurs sus-citée ? Peut-être Artémis, sœur de Zeus, déesse de la Nature, de l'Agriculture et de la Fertilité, a-t-elle son idée sur la question ?

Quoi qu'il en soit, cette étude pose au moins autant de questions qu'elle n'en résout et mériterait d'être approfondie à la lumière des résultats dont cette synthèse a tenté de rendre compte.



-